

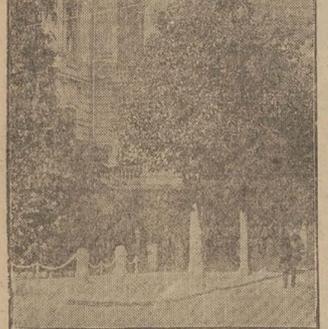
Une lettre de Berlin montre les succès réels de l'Allemagne

Au moment où nos diplomates s'efforcent d'organiser la paix, notre correspondant spécial à Berlin nous envoie cette lettre où il nous montre comment l'Allemagne, sans souci des traités, s'occupe d'organiser la guerre.

Le traité de Versailles a imposé à l'Allemagne la réduction de toutes ses forces armées à cent mille hommes (Reichswehr). L'article 160 prévoit sept divisions d'infanterie et trois de cavalerie au maximum, le tout recevant l'impulsion de deux états-majors de corps d'armée, le grand état-major allemand étant radicalement supprimé.

L'article 177 interdit formellement toute préparation militaire dans les écoles, sociétés, universités, etc. L'emploi des gaz asphyxiants est proscrit (art. 171). Le tableau n° 2 ne prévoit comme artillerie que des pièces de 77 et des obusiers de 105, à l'exclusion de toute artillerie lourde.

Les forces militaires navales ne devront comporter aucune aviation (art. 198). En fait, dès 1920, et grâce à la faiblesse des alliés, ces effectifs se trouvaient augmentés de véritables troupes camouflées en milice ou en soi-disant police de sûreté (Schutz Polizei, communément Schupo).



Le palais de Justice de Locarno où se tient la Conférence

Il n'est pas hasardeux de dire que jusqu'à ces derniers temps, l'Allemagne disposait d'une armée permanente de 300.000 militaires de carrière parfaitement armés et équipés.

Le gouvernement de Berlin vient d'affirmer publiquement que se rendant aux invitations pressantes des puissances ennemies, il avait réduit ses forces de police à 30.000 soldats (Reichswehr non compris).

Il est évident que les militaires licenciés ne seront plus casernés. En réalité, ils conserveront leurs armes et leur organisation, et se tiendront prêts à marcher au premier signal.

Quoi qu'il en soit, même dès 1920, le noyau des troupes excellentes dont disposent nos ennemis aurait été à même, pour peu qu'il fut renforcé de quelques bandes de partisans, de nous créer de sérieuses difficultés. Que serait-il arrivé, lors de la lutte soutenue par la Pologne contre les Bolcheviques, si les troupes russes étaient parvenues à opérer leur jonction avec cette Reichswehr ?

Nous allons examiner le travail souterrain mené depuis cette date pour reconstruire la force militaire allemande.

Disons tout de suite que l'état-major de Berlin (car, malgré sa suppression de principe imposé par le traité de Versailles, cet organe puissant existe toujours sous un autre nom) déclarait sans ambages ne pas vouloir se soumettre aux conditions imposées par la défaite.

Dès décembre 1921, dix fascicules paraissaient successivement pour tenir lieu de règlement. Ils prenaient pour base aux dires mêmes de leurs auteurs, les effectifs, l'armement et l'équipement d'une grande puissance moderne, et non pas seulement l'armée de 100.000 hommes formée en vertu du traité de paix.

Une instruction définitive datée du 26 octobre sanctionnait ce règlement provisoire. Ce document suggestif comportait des chapitres prévoyant nettement un combat, non seulement défensif, mais offensif, mené concurremment :

- Avec l'aide des chars ;
Avec l'aide des gaz asphyxiants ;
Avec l'appui de l'artillerie lourde ;
Moyens formellement interdits à la Reichswehr.

L'avenue est formel. Pour les Allemands le traité de Versailles de 1922 était déjà lettre morte.

Voyons comment nos ennemis se sont employés et s'emploieront par la suite à atteindre à leurs buts : La préparation d'une armée aussi puissante qu'en 1914.

Tout de suite, la mauvaise volonté, la duplicité du gouvernement, contrecarrent nettement l'action des missions de contrôle.

Il fut avéré que clandestinement, non seulement des pièces d'armes détachées étaient fabriquées en Allemagne même, mais que de sérieux approvisionnements étaient commandés en Hollande, en Suède, en Russie Soviétique, etc. etc. pour être stockés dans l'attente d'un moment décisif.

Enfin, des usines furent agencées pour pouvoir, en quelques jours, transformer leur pacifique production en fourniture de guerre. C'est ainsi que nous savons que telle fabrique d'inoffensives machines à coudre a reçu l'ordre d'avoir à se tenir prête pour fournir mensuellement X fusils, X mitrailleurs.

Troupe — Le nombre des réservistes instruits diminue d'année en année. Prévoir leur remplacement par des jeunes

gens entraînés dans les écoles, les sociétés de tir, les patronages, etc. etc.

Cadres. — Militaires de la Reichswehr dont le moindre soldat reçoit l'instruction d'un chef de section. Périodes volontaires pour les jeunes gens susceptibles de devenir officiers de réserve. Pour l'état-major et les hauts grades, officiers de la Reichswehr.

Chaque compagnie de la Reichswehr est devenue la cellule d'un régime d'instruction ; elle a conservé les archives, les trophées, les traditions. Aux jours de fête, elle reçoit les membres de la société régimentaire correspondante. Ces réunions sont véritablement des revues d'appel.

L'état-major allemand réorganisé comme il a été dit a pu prévoir dans l'espace et dans le temps, divers plans de mobilisation. L'ampleur des moyens croît avec la latitude laissée par les vainqueurs à ce travail souterrain. Le plan le plus modeste n'a pu prévoir d'abord qu'une action locale sur tel ou tel point de territoire (résistance à une prise de gages sur le Rhin), ou l'invasion sur un territoire contesté (Silesie, couloir de Dantzig, Autriche, etc.).

Par la suite, on envisageait une action de grande envergure, pouvant aller à l'est jusqu'à l'offensive contre la Pologne ou la Tchéco-Slovaquie et au sud jusqu'à l'ouest dans une offensive active, se transformant, en cas d'événement heureux, en contre-offensive.

Enfin, et au fur et à mesure de l'évacuation des territoires rhénans, l'action militaire reprendrait le caractère de 1914, avec ou sans variante. Soit que pendant les premiers jours on le premier mois, les troupes renforcées (Schupo, volontaires, etc.) se bornaient à résister pendant que s'achève-ment l'équipement des arrières et la mobilisation générale, soit que cette mobilisation clandestine fût menée rapidement et de façon à porter le combat chez l'ennemi même.

Et voyez le merveilleux esprit d'adaptation qui a présidé non seulement à l'élaboration des plans de mobilisation et d'opérations, mais même à la préparation morale de la troupe, à son rôle en temps de guerre suivant que l'ouverture des hostilités est envisagée immédiatement ou à long terme.

Conflit immédiat. — Examen des moyens. — Le Reich ne dispose pas encore d'un matériel. Surtout, en raison des restrictions imposées par le traité de Versailles, il ne dispose que d'un matériel léger, en face d'une France ayant conservé son matériel lourd et puissant.

On éduquera la troupe dans le sens du combat rapide, du combat d'infanterie appuyé d'une artillerie légère de campagne. A cette troupe on inculquera le fait dans l'offensive, dans la guerre de position contre position, la seule qui, pendant encore quelques années soit permise à l'Allemagne. (Doctrine de Von Taysen).

Au besoin, on n'envisagera un mouvement offensif que contre des puissances secondaires : Pologne, Tchéco-Slovaquie, etc.

Conflit à échéance plus lointaine. — Clandestinement on préparera la réalisation d'un matériel plus puissant : grosse artillerie, tanks, avions. On instruira en cachette les spécialistes, on fera passer l'élite de la jeunesse dans les corps techniques permanents (périodes volontaires d'instruction dans la Reichswehr).

Opérations envisagées : défensive à l'ouest, offensive à l'est.

Conflit à très longue échéance. — On supposera, grâce à la faiblesse ou à la démission des ex-puissances ennemies la réalisation complète, dès la mobilisation des puissants moyens en matériel et en personnel. (Cadres fournis par l'armée permanente. Troupe composée de tous les hommes en état de porter les armes).

Alors, ce sera comme en 1914 : l'offensive foudroyante sur tous les fronts, le combat massif utilisant un matériel puissant et perfectionné. Et au lieu d'entretenir la troupe dans le sentiment de la seule guerre menée principalement par le fantassin, on fera répandre dans le pays pour lui donner confiance, l'assurance que l'Allemagne possède des moyens scientifiques colossaux, devant écraser l'adversaire.

(A suivre)

La Ligue des Chefs de Section continue son œuvre

Paris, 8 octobre. — On nous communique l'ordre du jour suivant :

Le comité directeur de la Ligue des Chefs de section et des soldats combattants, réuni le 7 octobre 1925, au cercle Hoche, sous la présidence de M. Binet-Valmer assisté de MM. Missoffe, Rivière, Vateau, de Franqueville, et le capitaine Ternisien, après avoir entendu l'exposé de son président, décide que les bureaux de la Ligue seront réinstallés au siège social, 17, rue avenue Bonaparte, à partir du 15 octobre (permanence quotidienne, de 17 à 19 heures, sous le contrôle du capitaine Ternisien).

Il a affirmé sa volonté de poursuivre l'œuvre entreprise il y a six ans et que les événements des derniers mois rendent plus indispensable que jamais.

Le comité directeur fier du passé de la Ligue, assure son président Binet-Valmer de sa confiance et lui demande, ainsi qu'à tous les membres de la Ligue, de continuer la mission désintéressée à laquelle les chefs de section se sont voués jusqu'à ce jour en vertu de leurs camarades tombés pour le salut du pays.

LE CARDINAL DUBOIS A VERDUN

Verdun, 8 octobre. — Le cardinal Dubois, archevêque de Paris, arrivé hier après-midi, a béni aujourd'hui la chapelle des Carmélites, nouvellement construite.

Puis, accompagné des évêques MM. Cholle et Ghisly, il a été reçu à l'hôtel de ville par la municipalité.

M. Scheiter, député-maire a souhaité la bienvenue à l'ancien évêque de Verdun, qui après avoir visité la salle des Décorations, s'est rendu sur les champs de batailles de Douaumont, pour glorifier les héros tombés à la défense de la ville.

LIRE EN PAGE 2 : Les grés du Petit-Massé, par M. Mohler. La vie sportive.

EN PAGE 3 : La correctionnelle de Nevers. La correctionnelle de Saint-Amand.

EN PAGE 4 : Les céréales d'automne, par G. Deschamps.

EN PAGE 5 : Les foires et marchés de la région.

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTES CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

VENDREDI

9

OCTOBRE 1925

Dix-septième année. - N° 6.069

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: NÈVRE et limitr... 55.00 30.00 18.00; Autres départ... 60.00 32.00 17.00; Union postale... 100.00 52.00 28.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-43

PROPOS DU JOUR

La vache à lait rumine...

On nous écrit :

Monsieur le Rédacteur en chef, Si je vous déclare tout de suite que je suis la bonne bête par excellence, débonnaire et soumise par tempérament autant que par séculaire habitude, bien que ma devise invariable demeure bien : « Me traire, c'est me soulager ! » vous aurez indubitablement reconnu l'éprouvant français.

Enfin, et au fur et à mesure de l'évacuation des territoires rhénans, l'action militaire reprendrait le caractère de 1914, avec ou sans variante. Soit que pendant les premiers jours on le premier mois, les troupes renforcées (Schupo, volontaires, etc.) se bornaient à résister pendant que s'achève-ment l'équipement des arrières et la mobilisation générale, soit que cette mobilisation clandestine fût menée rapidement et de façon à porter le combat chez l'ennemi même.

En d'autres termes, si l'Etat veut compter sur sa production d'épargne, taillable et corvéable, il ne faut pas qu'il me dépense plus longtemps de l'épargne, et me la rende impossible.

Jugez-en, l'épargne, l'épargne, l'épargne. Ma réputation est assise et universelle. Je place mon épargne en tous genres de valeurs qui me rémunèrent plus ou moins grossièrement. Je ne vois, croyez-le, aucun inconvénient à ce que l'Etat prélève un honnête pourcentage sur mon revenu puisque c'est sous sa tutelle que l'opère.

Mais soitez, comment la chose se passe : un de ces mauvais drôles dont j'ai tant à me plaindre a eu l'idée de baser le pourcentage de l'impôt, non pas sur le dividende réel, mais sur le cours moyen mensuel de la valeur en hausse de mes actions ; tout ce qu'il y a de plus variable et d'incertain, surtout par ces temps inférieurs : ce n'est plus un impôt fixe sur un revenu clair, c'est un impôt sur un capital de valeur effroyablement instable dont le rendement est une surprise continuelle, ce n'est plus un placement, c'est un jeu de hasard.

Et voici les beaux résultats que cela me donne. Notez que les valeurs ci-dessous sont des valeurs absolument excellentes :

Table with electricity rates: Paris Electricité de Paris : Coupon 166 66, Impôt 68 68; Net à toucher 97 98

Table with electricity rates: Compagnie Electrique du Nord : Coupon 3, Impôt 1 90; Net à toucher 1 10

Table with electricity rates: Compagnie française continentale d'Electricité : Coupon 30, Impôt 14 94; Net à toucher 15 02

Table with electricity rates: Omnium Algérie-Tunisie : Coupon 125, Impôt 72 84; Net à toucher 52 16

Table with electricity rates: Jeumont-Paris : Coupon 16 25, Impôt 14 25; Net à toucher 2

Table with electricity rates: Sangha-Oubanghi : Coupon 7 50, Impôt 6 965; Net à toucher 0 535

Table with electricity rates: Edison-paris : Coupon 10, Impôt 10; Net à toucher Zéro

Et vous croyez que je vais tirer le rideau là-dessus. Point : car les bêtises de ce système sont telles qu'un beau jour, par telle ou telle valeur, c'est moi qui finirai par être redevable à l'Etat.

A ce jeu singulier, non seulement je ne toucherai pas d'intérêts, mais je finirai par éprouver mon capital. Pas de peine d'épargner ! J'écris à mon ministre des Finances pour qu'il trouve une base d'impôt qui ne soit ni un illogisme, ni une injustice. Qu'en pensez-vous ?

Et j'ai répondu :

Mon cher Ruminant, écrivez toujours ! Ce que vous demandez est après tout à la compétence de ce monsieur.

Mais comme le monsieur ni son entourage n'ont bonne réputation, je crains bien que ça n'aboutisse pas ! Dès lors, si bonne bête que vous soyez, je comprends que vous envisagiez les grands moyens !

N'avez-vous pas, ô Ruminant, un coup de pied spécial qui a la réputation de jeter quatre fers en l'air, le polisson qui laquie, égrègement les vaches, avec ou sans lait ?

Allez-y, lami, d'abord, ça sera un bon avertissement pour les autres à venir à venir ! Et si, à l'avenir, votre coup de pied laquait par terre tout le système parlementaire, ça y aurait, je crois, de grandes réussites sur notre terre et peut-être même dans le ciel.

Si la ma'honn'd'été était hannie du resto du monde...

Les Américains veulent « refaire » les Tchéco-Slovaques

Washington, 8 octobre. — Des difficultés surgissent sur la fixation du chiffre exact de la dette tchéco-slovaque envers les Etats-Unis.

Les Américains soutiennent que les Tchéco-Slovaques assurent que leur dette est inférieure à 100 millions de dollars.

La différence serait représentée par les sommes que dépendent les Etats-Unis pour rapatrier les légionnaires tchéco-slovaques de Sibirie.

L'ENTENTE CORDIALE. ANGLO-ALLEMANDE

Londres, 8 octobre. — Le ministre britannique de l'Hygiène vient de donner aux municipalités qui avaient pris l'engagement pendant la guerre de ne traiter aucune affaire avec les Allemands, le conseil de revenir sur cette décision.

LE BILAN N'EST PAS BRILLANT

Paris, 8 octobre. — Le bilan hebdomadaire de la Banque de France accuse une augmentation de 450 millions des nouvelles avances à l'Etat, une augmentation de 811.345.069 francs des billets en circulation. Par contre il accuse une diminution de 47.128.849 francs du portefeuille.

Notre cavalerie occupe la Mahakma d'Ain Zohra

Un de nos petits postes a résisté pendant soixante-dix jours à toutes les attaques ennemies

Fez, 8 octobre. — C'est à la suite d'une action de cavalerie menée par un général de division, et qui se déroulait depuis deux jours, que la Mahakma rifaine d'Ain Zohra important point d'eau, a pu être occupée.

Voici le dispositif de cette brillante action. Une brigade partie le 6 octobre au matin d'Hassi Ouzenza, point de jonction avec les forces espagnoles à une soixantaine de kilomètres au nord de Guercif, a opéré en direction de l'ouest et occupé Zag ou elle fit sa jonction avec la cavalerie espagnole venue de l'ancien poste de Zyah, récupéré récemment par nos alliés. Elle continua son mouvement vers l'ouest, couverte sur le flanc droit par les troupes amies. En même temps, une deuxième brigade partie d'Hassi Mediam et interféchant sa marche vers le sud-est, s'empara d'Ain Zohra. Cette action de cavalerie était soutenue sur le flanc gauche par une colonne d'infanterie partie de Bel-Kacem, qui, après avoir atteint Mesquidma, à 8 kilomètres au nord-est de Bel-Kacem, envoya en reconnaissance des éléments de cavalerie jusqu'à Hassassa, à 6 kilomètres au nord-est. Cette progression se fit assez rapidement, malgré de fortes pluies d'orage, en raison même de la nature particulière du terrain formé de rocaillies et qui fut peu détrempé.

A l'ennemi paraissait se retirer au fur et à mesure de l'avance de nos troupes. La progression réalisée pendant les deux dernières journées a été de plus de 20 kilomètres.

Elle constitue pour notre cavalerie, que les dispositifs de la guerre moderne, avait jusqu'ici relégué à un plan effacé, un brillant succès qui ne sera sans doute pas le dernier de cette campagne. On signale que nos partisans Tsouls, qui se sont avancés hier dans la vallée du Haut-Leben, ont trouvé le terrain inoccupé.

L'héroïsme n'est pas mort

Voici le texte d'une citation à l'ordre de l'armée, susceptible de donner une idée de ce que furent les difficultés au début de la campagne :

Gauduchon, lieutenant au 2^e bataillon du 12^e tirailleurs coloniaux, chef du poste de Boughanous, tient depuis 70 jours, malgré les assauts ennemis répétés, l'ouvrage soumis au feu violent des assaillants, au jour le jour, puis encerclé. A sa mâle résistance et à son courage, l'ennemi a dû renoncer à l'attaque. Il a été blessé grièvement le 16 août, en dirigeant ses hommes au cours de la relève.

Les soumissions affluent

Fez, 8 octobre. — Suivant des renseignements de source privée, le mouvement de soumission provoqué par le succès de nos opérations dans le secteur de l'Est du front, va en s'amplifiant. Toutes les fractions des Guesnaïa appartenant aux zones française et espagnole, représentant environ 1500 familles, sont maintenant soumises ou en pourparlers en vue d'obtenir l'amn. La pacification du territoire des Guesnaïa, donne à nos troupes une grande liberté de mouvements vers Sidi Bou Rekka, nœud vital des communications vers Ajdir. Les renseignements que nous recueillons précisent même que la Mahakma rifaine de Sidi Bou Rekka a été attaquée par les Guesnaïa. Les Riffains qui l'occupaient durent s'enfuir, et cinq d'entre eux furent tués à coups de pioche, avant de pouvoir s'échapper.

La plus grande partie de la tribu des Metalsa a fait également sa soumission, c'est-à-dire a accepté la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

Ces formes de Sociétés ne répondaient qu'imparfaitement aux exigences et au développement du commerce et de l'industrie, cette lacune est comblée aujourd'hui par un autre type d'association que le législateur nous a donné, en instituant une loi vraiment moderne et si utile pour les besoins de nos temps modernes, nous avons nommé la Société de responsabilité limitée, instituée par la loi du 7 mars dernier.

Antérieurement au 7 mars 1925, il existait en France différents types de Sociétés commerciales ayant la forme soit de la Société en commandite simple ou par actions, soit de la Société en nom collectif, soit de l'Association en participation.

LE SABOTAGE DES MONOPOLES

La Commission des finances refuse tout crédit pour recherches techniques

Paris, 8 octobre. — La commission des finances de la Chambre réunie sous la présidence de M. Ducos, a terminé ce matin l'examen du budget des finances rapporté par M. Deyris.

Elle a refusé les crédits demandés par le gouvernement pour la création à Bergerac, d'un institut technique de recherches sur la culture du tabac.

Elle s'est prononcée contre la vente des tabacs de luxe dans les grands magasins. La commission a examiné ensuite le budget des Colonies. Sur le rapport de M. Archimbaud, diverses réductions ont été opérées. Trois d'entre elles d'un million chacune, portent sur les frais de route du personnel militaire, sur les dépenses en vivres et en habillement de l'administration pénitentiaire.

Sur la proposition de M. Candace, une motion a été votée invitant le gouvernement à présenter chaque année un rapport spécial sur la situation financière, économique et sociale de chacune de nos colonies. Le budget du travail, rapporté par M. Nogaro. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

La commission a instauré un long débat sur la question du chômage. Elle a décidé qu'une lettre serait adressée au ministre du travail pour lui demander quelles mesures elle a prises en ce qui concerne le chômage. Certaines compressions ont été réalisées. A été supprimée notamment, l'augmentation de 850.000 francs proposée pour l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

ces légales d'un extrait des statuts et enregistrement du journal dans les trois mois de la publication. 6° Inscription au registre du commerce dans le mois de la constitution de la société.

La loi sur les sociétés à responsabilité limitée exige la rédaction d'un acte, qui peut être rédigé soit par devant notaire, soit sous seing privé.

Joseph SAUBENS, Commissaire aux comptes de Sociétés.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 8 octobre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 9 octobre :

Région Parisienne. — Temps assez beau. Vent de Nord-Est 6 à 10 mètres. Ciel très nuageux avec éclaircies.

Région du Centre. — Amalbonnais. Vent de Nord-Est 6 à 8 mètres. Ciel couvert, brumeux avec brume par places.

Région du Massif-Central. — Temps plus frais. Vent de Nord-Est 6 à 8 mètres. Ciel généralement couvert.

Observatoire de Bourges. — Température la plus basse de la nuit 6,4 du jour 19, hauteur barométrique 765,5.

Une bouteille d'acétylène éclate et met le feu à une usine

Un ouvrier est blessé

Blanc-Mesnil, 8 octobre. — Un violent incendie a éclaté à 15 heures dans un atelier de l'usine l'Acétyl qui se trouve à proximité du cimetière et dont les bureaux sont à Paris, rue Brunet.

Une bouteille d'acétylène en cours de chargement, ayant éclaté, l'ouvrier qui la manipulait fut légèrement blessé.

Fort heureusement, le personnel peu nombreux avait pu s'enfuir. Les pompiers de l'Aéro-Port et ceux du 34^e régiment d'aviation, furent bientôt sur les lieux.

Ce n'est qu'après trois heures d'efforts que le feu fut éteint. Les dégâts s'élevaient à plusieurs centaines de mille francs.

Où l'on voit les communistes forcés de faire acte de... patriotisme

Lorient, 8 octobre. — Le parti communiste avait organisé ce soir une troisième séance de propagande.

On ignore s'il s'agit d'un réel suicide ou d'une mystification. La police enquête.

Un adolescent met fin à ses jours

Chaumont, 8 octobre. — Pierre Toussaint, 18 ans, ouvrier demeurant à Marnaval, en proie à un profond désespoir, s'est suicidé dans la grange de la maison de ses parents en s'appuyant le canon d'un fusil de guerre américain sous le menton.

Une noce se termine tragiquement

Nantes, 8 octobre. — Une noce revenant dans plusieurs automobiles de Redon, où elle s'était fait photographier, lorsqu'à Saint-Nicolas-de-Redon, une des voitures capota par suite de l'éclatement d'un pneu.

Un Hara Kiri à la japonaise

Angoulême, 8 octobre. — Aux prises avec des embarras financiers, le sieur Donnat, 67 ans, s'est ouvert le ventre avec un rasoir.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 8 octobre. Moutons, 331 ; renvoi, 0. Moutons de pays, de 1.100 à 1.200. Africains, de 1.000 à 1.100. Brebis, de 800 à 850 ; agneaux, de 1.200 à 1.300. Vente lente.

Dernière Heure

Deuxième édition — 5 heures du matin

LE «PACTE D'INSECURITE» A LOCARNO

M. Luther dément le «Berliner Tageblatt»

Mais il n'y a pas de fumée sans feu

Locarno, 8 octobre. — Ce matin, vers 10 h. 30, M. Stresemann est venu à l'hôtel de Locarno où logent les délégations française et britannique.

Après de longues conversations avec MM. Briand et Berthelot, qui le mirent au courant des détails de la situation actuelle, le ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie est entré ce matin en rapports avec le ministre de la Pologne, à Genève, M. Morawski, qui assista M. Skrzynski dont l'arrivée à Locarno est prévue pour cet après-midi.

L'objet essentiel de cette entrevue a été sans doute la procédure qui sera adoptée par les délégués polonais et tchéco-slovaques dans leurs négociations avec l'Allemagne, touchant les traités d'arbitrage.

Après de longues conversations avec MM. Briand et Berthelot, qui le mirent au courant des détails de la situation actuelle, le ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie est entré ce matin en rapports avec le ministre de la Pologne, à Genève, M. Morawski, qui assista M. Skrzynski dont l'arrivée à Locarno est prévue pour cet après-midi.

Un télégramme de l'agence Wolff, arrivé ce matin, a annoncé que le correspondant du «Berliner Tageblatt» à Locarno, rendant compte de l'entrevue qu'eut hier le chancelier Luther avec M. Briand, a écrit qu'au cours de l'entretien, avait été émise l'idée que la garantie par la France des traités d'arbitrage à conclure entre l'Allemagne, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie pourrait être remplacée par une simple déclaration d'après laquelle les traités d'alliance entre ces puissances et la France ne seraient pas affectés par la conclusion du pacte de sécurité.

C'est après la démobilité que M. Louis Devoucoux, chef d'escadron pendant la grande guerre où il gagna un quatrième galon et la rosette de la Légion d'honneur, eut l'idée de relever le Petit-Massé, complètement tombé à cette époque.

Créée en 1820, la fabrique du Petit-Massé a évolué considérablement : à la fabrique de poteries communes on adjoignit en 1832 une fabrique de potes en faïence, qui fut abandonnée après quelques années ; la partie de l'immeuble, lequel date de 1832, consacrée à cet usage, devint fabrique de poterie fine (vers 1850).

C'est celle des vases dont je viens de parler ; c'est celle aussi des poteries populaires, si gaies, si avenantes au décor bleu sur blanc qui ont tant de succès en Nivernais.

LES RENCONTRES DE RUGBY DU F. C. MOULINOIS

A MOULINS Sporting Club Montluonnais (1) contre Football Club Moulinois (2)

Le coup d'envoi de cette rencontre sera donné à 13 h. 30 très précises, car le match de Coupe de France d'association doit commencer à 3 heures.

UN BATEAU EN FEU

La Rochelle, 8 octobre. — Au cours de la nuit, M. Jousseau, patron du yacht «A Diep va», amaré à la Tremblade, appartenant à M. Castillon du Perron, prenant pour de l'eau qui aurait pénétré à bord une nappe d'essence échappée des réservoirs, approcha une bougie allumée.

LE FEU AU THEATRE

Strasbourg, 8 octobre. — A 6 heures du matin, un incendie a éclaté au théâtre de l'Opéra municipal.

UN BEBE MEURT EBOULANTE

Nantes, 8 octobre. — A Rochelet, dans la commune de Saint-Herblain, une ménagère de Nantes, Mme Broussier, qui était venue chez des amis, venait de faire cuire du poisson au «court-bouillon», quand son enfant, le jeune Robert, âgé de 2 ans, la heurta.

UN AVION S'ABAT

Arlon, 8 octobre. — Un avion militaire français appartenant au 21^e régiment d'aviation de Nancy, est tombé vers minuit entre Habay-la-Neuve et Heinsch.

NOTRE REGION EN MORVAN Les Grès du Petit-Massé

L'exposition de la société artistique de la Nièvre nous révèle cette année une œuvre dans son plein épanouissement ; œuvre dont nous suivions l'évolution depuis quelques années avec une curiosité sympathique — avec aussi l'espoir le plus fervent et le plus tranquille.

Quelle jolie sensation de repos et de bien-être on éprouve en entrant dans la grande salle aux poutres robustes et patinées que piquent les notes claires des assiettes de faïence ! Ici, la grande cheminée aux lanières de fer, çà et là, de vieux meubles bronzés ; une fontaine de cuivre qui jette son éclair fauve dans l'ensemble aux tons adoucis ; des chaises accueillantes, une brave table couverte de sa nappe blanche, et flottant sur tout cela, la saine odeur de l'honnête pain de ménage.

Les maîtres de la maison ont créé à leur image cet intérieur délicieux : c'est tout dire — et lorsqu'on a parcouru du regard la salle si intime, en recevant des souhaits de bienvenue partis du cœur, on se surprend à dire : « Comme il fait bon vivre ici ! »

Dans les ateliers aussi il fait bon vivre, et comme dans la grande salle, on a l'im-

pression d'être en famille. Après avoir jeté un long coup d'œil sur les derniers nés du matin qui ne le cèdent en rien à leurs aînés de l'exposition, pendant que les patrons, vaquant à leurs occupations respectives, j'ai pu me promener — et m'inspirer.

J'ai vu deux tourneurs, Gaspard et Chevan, — Raymond Coupland, apprenti tourneur, Coupland, mouleur — en plein travail ; Buchel, mouleur et fourneur expliquant avec verve et précision la venue au monde et la double cuisson des grès du Petit-Massé (1). J'ai vu Joseph Baillet, qui a été lui-même son architecte et s'est construit une «cagna» dans le bois où il extrait la terre ; Tourné, qui prépare l'argile et qui compte modestement 43 ans de service au Petit-Massé ; Pierre Peulot, mécanicien, neveu de Louis Devaux, le charrelier, et enfin Justin Galon qui se multiplie dans tous les genres à l'usage de l'artisan.

Ajoutez à ces artisans de loyal travail, dix femmes et jeunes filles (femmes ou filles de ceux-là), qui décorent, vernissent et encaustrent sous la bienveillante et maternelle direction de Madame Devoucoux, et vous aurez l'effectif complet du Petit-Massé, qui fait vivre trente-cinq personnes sur les quatre-vingt-quatre habitants du hameau.

Un tel spectacle est réconfortant. Et, pour employer une métaphore un peu hardie, si je pouvais cercler d'un lien d'or les réflexions que j'ai entendues dans cette courbe visière, j'en ferais la plus belle gerbe que se puisse offrir à des Patrons — et je ne manquerais pas d'y joindre le grandeste fleur de mon hommage personnel.

L. MOILLER

LA DISPOSITION DU FOUR, très ingénieuse, permet, au premier étage la cuisson préliminaire des grès à 650°, et, au rez-de-chaussée, la cuisson à 1.350° des objets décorés qui ont subi la 1^{re} cuisson dans la fournée précédente au 1^{er} étage.

LES RENCONTRES DE RUGBY DU F. C. MOULINOIS

A MOULINS Sporting Club Montluonnais (1) contre Football Club Moulinois (2)

Le coup d'envoi de cette rencontre sera donné à 13 h. 30 très précises, car le match de Coupe de France d'association doit commencer à 3 heures.

UN BATEAU EN FEU

La Rochelle, 8 octobre. — Au cours de la nuit, M. Jousseau, patron du yacht «A Diep va», amaré à la Tremblade, appartenant à M. Castillon du Perron, prenant pour de l'eau qui aurait pénétré à bord une nappe d'essence échappée des réservoirs, approcha une bougie allumée.

LE FEU AU THEATRE

Strasbourg, 8 octobre. — A 6 heures du matin, un incendie a éclaté au théâtre de l'Opéra municipal.

UN BEBE MEURT EBOULANTE

Nantes, 8 octobre. — A Rochelet, dans la commune de Saint-Herblain, une ménagère de Nantes, Mme Broussier, qui était venue chez des amis, venait de faire cuire du poisson au «court-bouillon», quand son enfant, le jeune Robert, âgé de 2 ans, la heurta.

UN AVION S'ABAT

Arlon, 8 octobre. — Un avion militaire français appartenant au 21^e régiment d'aviation de Nancy, est tombé vers minuit entre Habay-la-Neuve et Heinsch.

ALLIER

La Saison

Aujourd'hui vendredi 9 octobre, dans la salle des fêtes, concert, à 15 h. 30 : 1. Mirmant (ouverture) Gagnaire ; 2. Avoude primatière La-combe ; 3. Iphigénie en Aulide (ravotte) Giucki ; 4. Herodiade (fantaisie) Massenet ; 5. Sérénade à Godard, Feuille d'automne Chaurier ; 6. L'Étoile de New-York (marche) Paradis.

Etat civil : Naissances. — Maurice Bonvin, rue Neuve, 131 ; Simone Corre, rue de Veruun, 28 ; Jacqueline Colombier, avenue de France ; Jacques Theulon, rue Girard, 15 ; Jacques Vitières, à Nice ; Roger Méanant, rue Marchal-Péan, 28 ; Yvonne Jugnot, rue des Ecoles, 2 ; Geneviève Gros, rue Charlot, 9.

Publications de mariages. — André Déta, employé de commerce à Moulins, et Marie-Louise Marchand, boulevard Gérard, 48 ; Pierre Duing, employé au Grand Casino, rue de l'Est, et Pauline Déguant, couturière, rue Voltaire, 18 ; Henri Lécroix, agent d'affaires, rue Serin, 15, et Adrienne Aycalin, rue Roovere, 20 ; Jean Rostan, lapissier, avenue Victoria, 78, et Éléonore Garemier, employée à la Compagnie Fermière, boulevard du Congo, 5 ; Léon Réry, industriel à Bois-Colombes, et Germaine Grosjean, rue Jean-Jaurès ; Jacques Démissier, cuisinier, rue d'Allier, et Martine Saint-Girons, couturière, rue Forestier, 36 ; Augustin Azzopardi, marchand forain à Bons Aigéris, et Claudine Favoret, ménagère, boulevard de l'Hôpital, 9 ; Claudius Charmon, boulanger, boulevard Gambetta, 55, et Marguerite Peronnet, employée à la Compagnie Fermière, boulevard Gambetta, 65.

Mariages. — Marius Lantat, chaudronnier, rue Capélet, 33, et Marie Brousson, rue de Paris, 68 ; Raoul Jourdan, élève pharmacien, rue Charasse, 10, et Suzanne Labatard, artiste peintre, avenue des Célestins, 66 ; Eugène Difi, employé au P.-L.-M., et Adrienne Lanier, giletière, rue Bellin, 15 ; Victor Postel, charpentier, boulevard Gambetta, 28, et Antoinette Sedion, rue des Trois-sœurs ; Georges Aumaitre, jardinier, boulevard Dénier, 38, et Paulette Mazeron, employée à la Pastillerie, boulevard Dénier, 38 ; Jean Ferval, maître d'hôtel, à Orléans, et Berthe Ossadit, femme de chambre à Thiers (Puy-de-Dôme) ; Pierre Calcaer, employé d'hôtel, rue Georges-Clemenceau, et Annette Gay-Pellier, à Spéracelles-Saint-Paul (Loire) ; Joseph Corbi, employé d'hôtel à Niort, et Marie-Louise Bibi, employée d'hôtel à Fatroux (arn-et-Garonne).

Décès. — Adrien Dautre, ancien épicer, rue du Marché ; Mathilde Balandreaux, 71 ans, épouse de Étienne Racat, rue d'Allier, 13 ; Pégie Biry, 64 ans, divorcée de Désiré Civeau, rue Birtel ; Josephine Driford, 49 ans, épouse de Philippe Rambaud, au Breuil ; Jeanne Mariz, 30 ans, institutrice, veuve de Antoine Benediti, à Ferryville (Tunisie) ; Célestin Lardonnais, 46 ans, journaliste, hospice civil.

UN CULTIVATEUR GRIEVEMENT BLESSE PAR UNE AUTO

Mercuriol, soir, vers 9 heures, un cultivateur d'Escourrols, Jean Bellot, 55 ans, a été renversé, à proximité de cette localité, par une automobile conduite par M. Léger, pharmacien à Vichy.

Bellot fut grièvement atteint sur tout le corps. M. Léger le transporta lui-même avec sa voiture à l'hôpital civil de Vichy.

On désespère de le sauver.

LES FERMETURES DES BOULANGERIES BOUCHERIES ET CHARCUTERIES

Le maire rappelle que les arrêtés préfectoraux des 17 et 22 octobre 1924, ordonnant la fermeture des boulangeries, boucheries et charcuteries, reprennent leurs effets dès la fin de la saison thermique de Vichy.

En conséquence, ces établissements seront fermés le lundi de chaque semaine, à compter du 12 courant, à l'exception de ceux qui ont été autorisés par le maire de Vichy.

SAINT-GERAND-DE-VAUX

Les gendarmes de Neully-le-Réal ont arrêté à Saint-Gerand-de-Vaux, pour défaut de carnet anthropométrique et ivresse, Eugène Laporte, 49 ans, forgeron, originaire de Tréban.

LES BOURBONNAIS DE CLERMONT

Fidèle à une tradition maintenant bien établie, l'Amicale Bourbonnaise, société des originaires de l'Allier, habitant Clermont-Ferrand, avait convié ses adhérents à une sortie-promenade d'automne qui eut pour cadre les charmes rivaux de l'Allier, à Pont-du-Château.

Le temps était superbe, écrit «l'Avvenir du Puy-de-Dôme», près de 150 convives prirent part à un délicieux déjeuner servi à l'hôtel Beau-Rivage. Ceux qui connaissent la gâtée native et de bon aloi des gens de l'Allier peuvent se faire une idée de l'entrain et de l'animation qui régnaient pendant le repas. Des accessoires de coiffure largement distribués favorisèrent encore cette gaîté.

Au dessert, le président M. Duplax, avec les compliments d'usage pour les convives, notamment MM. Brun et Fédit, trésorier et secrétaire, qui ont obtenu récemment des distinctions de la Mutualité, constata une fois la prospérité croissante de la société qui va engendrer bientôt son 500^e adhérent, et prononça à nouveau que de magnifiques fêtes étaient en préparation pour célébrer, l'an prochain, les noces d'argent de la société. Il constata aussi que les œuvres de mutualité, qui sont le but principal de la société, sont également de plus en plus prospères et de plus en plus appréciées.

Un bal très animé, au son de la vielle, suivit le déjeuner et se prolongea jusqu'à l'heure où, à regret, il fallut regagner Clermont.

LA PEDALE SPORTIVE MACONNAISE

La Pédale Sportive Maconnaise clôturera sa saison, brillamment remplie, par son championnat annuel de vitesse.

C'est dimanche prochain 11 octobre que les grès bleus et blancs seront aux prises sur mille mètres.

En même temps et pour encourager les jeunes non licenciés du club, le comité leur fera disputer leur épreuve sur 5 kilomètres par Sanno, Sennecé, Maçon. Départ à 9 heures, au siège.

Le premier prix est une paire de roues offertes par M. Fontupé à La Clayette, lequel ne manque jamais une occasion pour encourager les jeunes ; nous ne saurions trop l'en remercier. Il sera en outre distribué une dizaine de prix. Les concurrents de ces deux épreuves sont priés d'envoyer sans retard leur engagement.

LETOILE SPORTIVE NOGENTAISE A AMILLY

La rencontre sur le terrain de foot ball d'Amilly entre la société locale et l'Étoile Sportive Nogentaise s'est terminée par un match nul soit 3 buts à 3. Il est à prévoir que le match revanche qui aura lieu sur le terrain de l'E. S. N. se terminera par la victoire de cette dernière, car sa ligne d'avants est en excellente forme.

UNION SPORTIVE VICHYSSOISE (1) CONTRE L'UNION SPORTIVE NIVERNAISE (1)

Contre la première équipe de Nevers, il est sans doute difficile de dire quelle sera la tenue de nos locaux. Le quinze de l'Union Sportive brilla la saison dernière dans ses dernières rencontres. Dimanche dernier, elle fit une belle impression dans la première mi-temps, alors que ses meilleurs éléments donnèrent. Mais, dimanche, aura-t-elle à son service les trois ou quatre joueurs qui faisaient sa force ? Espérons-le, car à ces conditions il y aura du beau sport dimanche.

MOULINS

Les examens d'apprentis pâtisseries

Les épreuves d'apprentis pâtisseries-concours du Centre-Est ont eu lieu mercredi à Moulins, sous la présidence d'honneur de M. l'inspecteur départemental du travail et de la main-d'œuvre, M. Jacob, président d'honneur du syndicat des pâtisseries.

La partie théorique et écrite eut lieu le matin dans les salons de l'hôtel du Dauphin, et la partie pratique dans les laboratoires de M. Agogue, rue Voltaire.

Les candidats ont répondu intelligemment aux questions posées par la commission mixte de patrons et ouvriers, et ont évolué avec aisance, après-midi, autour des « tours » et fourneaux des pâtisseries.

A 17 heures, dans l'ancienne salle des mariages de l'hôtel de ville, sous gracieusement à la disposition des organisateurs par la municipalité, eut lieu la distribution des récompenses, sous la présidence de M. le maire de Moulins, qui avait à ses côtés M. le docteur, président de la préfecture, représentant M. le préfet de l'Allier ; M. l'inspecteur départemental du travail ; M. Charpy, membre de la chambre de commerce de Moulins-Lapalisse, représentant M. Darfour, président ; M. Bussière, président de l'Association industrielle et commerciale de Moulins et était entouré des jeunes apprentis, de la commission ainsi qu'un grand nombre de pâtisseries de toutes les localités formant le Syndicat.

Tout à tour prirent la parole : M. Jacob, M. l'inspecteur du travail, M. Baer, M. Charpy et M. le maire, qui exprimèrent tout l'intérêt que nous ont ces épreuves tant au point de vue professionnel que de vue général, et qui ont émis de sages conseils aux lauréats félicitant les organisateurs ainsi que le Syndicat de l'œuvre entreprise, pour laquelle ils s'imposent de sacrifier de temps et d'argent afin de former des ouvriers dignes du rang mondial de la pâtisserie française.

Voici les palmarès établi à la suite de ce concours :

1^{er} prix, Séverin Baud, apprenti de M. Rigaud de Vichy, 300 fr., prix du Syndicat et un volume Omnia agricole, offert par le ministre du travail.

2^e Emile Mondange, apprenti de M. Verelle, de Paray-le-Monial ; 150 fr., prix offert par la chambre de commerce de Moulins et la section du Charolais, et un volume, Dictionnaire Larousse, offert par le ministre du travail.

3^e Joseph Fournier, apprenti de M. Agogue, de Moulins ; 120 fr., prix offert par la chambre de commerce de Moulins et la section Montluonnais, et un volume, Dictionnaire Larousse, offert par le ministre du travail.

4^e Louis Olivier, apprenti de M. Tachon, de Paray-le-Monial ; 100 fr., prix offert par l'Union industrielle et commerciale de Moulins, et un volume offert par le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique.

5^e Maxime Chaimin, apprenti de M. Georges, de Saint-Pourçain-sur-Sioule ; 100 fr., prix offert par un anonyme zélé, et un grand couteau.

6^e André Doudeau, apprenti de M. Souverain, de Nevers ; 90 fr., prix offert par la chocolaterie Amieux et la section de Saint-Pourçain-sur-Sioule, et un grand couteau offert par la chambre de commerce de Nevers.

7^e Francis Caillat, apprenti de M. Garçon, de Bourbon-Archambault ; 80 fr., prix offert par la section de Moulins et celle de Montluonnais-Commeny, et un volume, Dictionnaire Larousse, offert par le ministre du travail.

8^e Francis Prétel, apprenti de M. Lagrange, de Montchanin-Mimes ; 60 fr., prix offert par la section de Moulins, et un couteau.

9^e Claudius Lepanecq, apprenti de M. Fabre, de Moulins ; 50 fr., prix offert par la ville de Moulins, et une pipe.

10^e Jean Michel, apprenti de M. Arthru, de Gueugnon ; 50 fr., prix offert par la chocolaterie d'Allier.

11^e Louis Gichenet, apprenti de M. Desbrosses, de Montcaux-Mimes ; 50 fr., prix offert par la section Vichy-Ansett.

12^e Maxime Maillefer, apprenti de M. Sarve, de Vichy ; 50 fr., prix offert par la section de Vichy-Gusset.

13^e Camille Huguel, apprenti de M. Guillermin de La Machine ; 50 fr., prix offert par la section de Vichy-Gusset.

14^e Robert Léger, apprenti de M. Boulin, de Moulins ; 50 fr., prix offert par la section de Nevers.

15^e Lucien Gelbon, apprenti de M. J. Désormière, de Montluon ; 50 fr., prix offert par la section de Nevers.

16^e Emile Massacré, apprenti de M. Domati, de Cusset ; 50 fr., prix offert par la chocolaterie Schaal.

Le remontaing de Jacquemart

Hier matin, le spécialiste envoyé par la maison Hilaire, de Paris, a commencé le remontaing de Jacquemart. On compte que ce travail durera une dizaine de jours.

Le retour du doyen sera fêté par la municipalité le même jour qu'on recevra officiellement les sociétés musicales locales qui ont obtenu au concours de Vichy les brillants succès que l'on sait.

Le Maire de Moulins informe MM. les hôteliers de la ville qui désirent se charger de l'entretien de Jacquemart, qu'ils devront adresser leurs propositions sous forme de soumissions cachetées, avant le mardi 13 octobre courant, 4 heures du soir au sous-préfet.

L'ouverture des soumissions aura lieu le même jour à 5 heures du soir à la Mairie. Prendre connaissance du cahier des charges au Secrétariat de la Mairie à partir de ce jour.

Automobilistes, attention ! — L'article 1^{er} de l'arrêté municipal du 1^{er} septembre 1922, limite à 10 kilomètres la vitesse horaire des automobiles dans la traversée de la ville.

Cette prescription, la police est résolue à la faire respecter, et elle a commencé par dresser conventionnellement à Valence (Drôme), qui, au carrefour des rues de l'Horloge et d'Allier, faisait environ vingt kilomètres à l'heure.

Une ballade à l'œil. — La police recherche le nommé Pierre Curran, 27 ans, qui s'étant payé une ballade à travers à Bressolles, s'esquiva au moment de régler le prix de la course, se montant à 15 francs.

Les temps. — Hier, temps couvert, doux. Le thermomètre indiquait à 7 heures, 13° ; à midi, 15° ; maxima, 17° ; minima, 12° ; baromètre, 768 m/m.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Bardet, 23 cour de Russie, une bague ; par Mlle Ray, 50, rue des Garceaux, une paire de petits ciseaux ; par M. Bonnet, 88, rue de Bourgogne, une bague ; par M. Bourcier, au lycée Banville, une fourrure.

Un stylo a été trouvé lundi aux Batallots. Le réclamer à M. Jugeat, 17, rue Philippe-Thomas.

Les Anciens de la rue Louis-Blanc. — L'Association des anciens élèves de l'école de la rue Louis-Blanc a constitué comme suit son bureau pour 1925-1926.

Président : M. Marion ; vice-présidents : MM. James et Antoine Larne ; secrétaire : M. Thomas ; secrétaire-adjoint : M. Péroneau ; trésorier : M. Bisson ; trésorier-adjoint : M. Bonneau ; délégués à l'Université : MM. Chevalier, Demaché, Miron.

La fête annuelle de l'association aura lieu au théâtre, dans la première quinzaine de novembre.

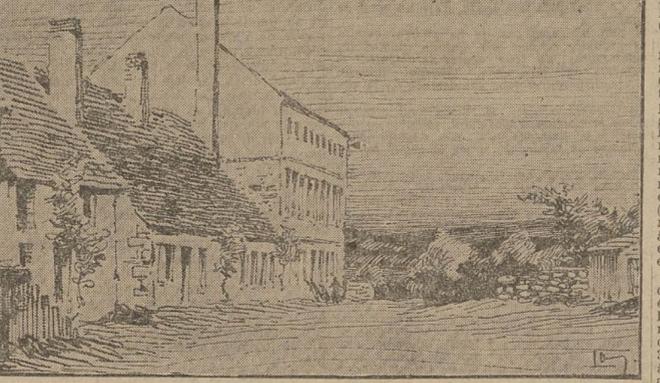
Ecole municipale de dessin. — Communication. — Les apprentis et élèves qui désirent suivre les cours de dessin peuvent se faire inscrire tous les jours, de 19 h. 45 à 20 h. 15, à l'école de dessin, passage Morel, 1^{er} étage.

Il est rappelé que l'école municipale de dessin a pour but d'enseigner aux apprentis, les notions de dessin artistique et industriel, indispensables à l'exercice de leur profession.

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Les voles dans les trains. — Dans un wagon en provenance de Saint-Florentin, on a constaté qu'une caisse renfermant des bouteilles de vin de champagne, qui avait été déclarée en cours de route, accusait un manquant de 18 kilos.

Une enquête est ouverte.



du Japon ; tel pot semble décoré d'une multitude de turquoises — le musée municipal F. Blandin sur un fond vert pâle offre une succession de coquilles à bord vert foncé d'un effet inédit et harmonieux.

Dans tous, la même originalité de conception qui donne la sensation d'un « non déjà vu ». On dirait que ces grès sont nés du sol, comme en sont sortis les grands chênes et les rocs de granit. Un art antichambre vit en Morvan ; c'est une gloire pour notre région qui peut s'enorgueillir à juste titre de ses potiers

CHER

NIÈVRE

SACRE- & LOIRE YONNE

BOURGES

SAINT-AMAND

NEVERS

La Chambre de commerce se réunira lundi prochain

La prochaine réunion de la Chambre de Commerce aura lieu le lundi 12 octobre prochain, à 13 h. 00.

Une protestation des boulangers

Le président de la Fédération de la Boulangerie du Cher nous prie d'insérer le communiqué suivant :

Le public ne doit pas ignorer que pour l'application de la loi du 28 mars 1919, interdisant de faire travailler les ouvriers boulangers dans les fours entre 10 heures du soir et 4 heures du matin, de nombreuses contraventions ont été dressées à Bourges, contre les patrons boulangers.

Cependant le public doit aussi savoir que les boulangers qui veulent assurer de fournir leur pain aux premières heures du jour sont dans l'obligation de cuire la nuit, car il ne peut être question de construire dans les immeubles qui occupent le jour les fours qui leur permettraient de ne travailler que de jour.

La loi du 28 mars 1919 n'a pas empêché l'application de la loi de 1919 n'ayant pas semblé suffisante à la Chambre des Députés pour entraver le travail du boulanger car elle n'a pas interdit de cuire la nuit.

Cette application de la loi de 1919 n'ayant pas semblé suffisante à la Chambre des Députés pour entraver le travail du boulanger car elle n'a pas interdit de cuire la nuit.

Tous les gens sensés, jugeant sans parti pris ne pourront qu'approuver les démarches entreprises par les boulangers pour faire respecter la loi.

Il convient en effet de remarquer que la loi du 28 mars 1919 a été votée à l'Assemblée nationale à la suite de la loi de 1919.

Plus que personne les boulangers désirent rester dans la légalité et s'abstenir de toute manifestation ou mesure de nature à troubler l'ordre et à créer des difficultés à leurs clients, mais ils entendent rester libres comme tous les autres citoyens français de faire chez eux, de jour ou de nuit ce que bon leur semble, ils sont décidés à lutter pour cela et ils espèrent voir se ranger à leur côté les patrons boulangers de l'ensemble des consommateurs qui ne s'expliquent pas l'arbitraire mesure d'injustice dont nos politiciens veulent frapper une corporation autant qu'une autre digne d'un meilleur traitement.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

Rivières de l'Yèvre en amont de la levée Saint-Sulpice, de la Voiselle, du Faux Pallouet, du Beaujourn et des Quatre Pelles.

STADIUM DE DEFENSE DES INTERETS GENERAUX DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

M. Pierre, président du syndicat de défense des intérêts généraux du commerce et de l'industrie du Cher, fait connaître que le nouveau secrétaire du syndicat, M. Paul, a été élu.

LE MARTIN-PÊCHEUR DU BERRY

Le comité est heureux de porter à la connaissance des membres du « Martin-Pêcheur du Berry » que son président vient de conclure avec l'administration des Domaines un bail pour l'affermage d'un nouveau lot de terrain.

LE MARTIN-PÊCHEUR DU BERRY

Le comité est heureux de porter à la connaissance des membres du « Martin-Pêcheur du Berry » que son président vient de conclure avec l'administration des Domaines un bail pour l'affermage d'un nouveau lot de terrain.

LE MARTIN-PÊCHEUR DU BERRY

Le comité est heureux de porter à la connaissance des membres du « Martin-Pêcheur du Berry » que son président vient de conclure avec l'administration des Domaines un bail pour l'affermage d'un nouveau lot de terrain.

LE MARTIN-PÊCHEUR DU BERRY

Le comité est heureux de porter à la connaissance des membres du « Martin-Pêcheur du Berry » que son président vient de conclure avec l'administration des Domaines un bail pour l'affermage d'un nouveau lot de terrain.

LE MARTIN-PÊCHEUR DU BERRY

Le comité est heureux de porter à la connaissance des membres du « Martin-Pêcheur du Berry » que son président vient de conclure avec l'administration des Domaines un bail pour l'affermage d'un nouveau lot de terrain.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Henri Delaisie, 60 ans, raccommodeur de parapluies, sans domicile fixe, qui est inculpé de coups et blessures volontaires et ivresse, 15 jours de prison pour le délit et 5 francs d'amende pour la contravention.

— Poursuivi pour outrages envers le garde particulier, Porte, Emilie Larue, 58 ans, négociante, Noyelles, est condamnée à 25 francs d'amende.

— Mme Prévost, née Françoise Martin, 53 ans, cultivatrice à Dun-sur-Auron est inculpée de falsification de lait. Un prélevement opéré par M. Bertrand, inspecteur des fraudes à Bourges, a démontré que le lait était mouillé dans une proportion de 20 %.

— Laitière est condamnée à 8 jours de prison et 200 francs d'amende ; l'insertion et l'affichage du jugement sont en outre ordonnés.

— Un délit de même nature est reproché à Mmes Tissier, née Félicie Aulfort, 48 ans, cultivatrice à Dun-sur-Auron et Taillemite qui, Mme Yvonne Leclerc, 38 ans, épicière au même lieu, ont fait un vin de messe. Le vin était additionné d'eau dans une proportion de 10 %.

— Après les débats, le Tribunal reconnaissant la bonne foi de la dame Taillemite qui n'a fait que revendre le lait qu'elle prenait chez sa voisine, le relaxe de cette prévention sans dépens, mais il a condamné Mme Tissier à 8 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende avec insertion et affichage du jugement.

— Jacques Bonin, 53 ans, gérant de la boulangerie coopérative « Triangles » a été trouvé détenteur d'un vérificateur sur les poids et mesures de trois livres poids. Le Tribunal le condamne à 100 francs d'amende.

— René Lemoine, 27 ans, boucher à Saint-Louis-les-Châteaux, fait opposition au jugement de défaut de ce Tribunal du 23 septembre 1925, qui l'avait condamné à 8 jours de prison et 50 francs d'amende pour outrages envers le garde champêtre Aubry. Après avoir entendu les explications du prévenu, le Tribunal a supprimé la peine de prison et le condamne à 50 francs d'amende.

— Le 23 septembre dernier, un troupeau de 21 bêtes à cornes, appartenant à M. Jean Dumay, 40 ans, cultivateur à La Celle-Condé, sorti du parc et s'étant introduit sur la voie de chemin de fer économique. Le train allant de M. de Saint-Florent lui tua trois de ces bêtes et en blessa trois autres qui furent abattues. Ce qui lui causa un préjudice de 2.000 francs environ. Poursuivi au regard de l'article 17 de la loi du 17 mars 1906, le prévenu est condamné à 30 francs d'amende avec sursis.

— Une peine de 50 francs d'amende a été infligée à M. Jean Tibbe, 31 ans, marchand au lieu de Saint-Sulpice, pour défaut de présentation de son automobile à la commission de recensement.

— Inculpé d'outrages envers M. Pinon, maire de Bessais-la-Ferrière, Paul Melleroux, 35 ans, journalier au même lieu, est condamné à 8 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

— Jacques Vassel, 43 ans, journalier à Pâtigny, commune du Chautay, et Léon Simon, 27 ans, journalier au même lieu, ont été inculpés de chasse de nuit sans permis et 100 francs d'amende chacun et 116 francs pour prix du permis général ; la confiscation de l'arme de Vassel qui se trouvait armé a été prononcée.

— Une peine de 8 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende a été infligée à Joseph Dubourg, 46 ans, cordonnier à Saint-Amand pour vol d'un sac de légumes.

— Auguste Vardanel, 45 ans, potier à Groscaux, 19 ans, potier à Bourges, ont été inculpés de vols, pour outrages au garde champêtre Desbrière, sont condamnés à 100 francs d'amende chacun et solidairement aux dépens.

— Alfred Charrellet, 42 ans, quincaillier à Bourges, a été inculpé de coups et blessures involontaires par imprudence et à 5 francs d'amende pour infraction au code de la route.

— Louis Octave Guilleminot, 29 ans, conducteur d'auto de la commune de Fontaines-Françaises à Paris, est inculpé de blessures par imprudence.

Le prévenu est condamné à 25 francs d'amende pour le délit et à 10 francs pour infraction au code de la route.

— Georges Chénne, 49 ans, journalier à Orval qui est inculpé de vol de linges et d'une chaîne de montre au préjudice de M. Elaine, journalier, un mois de prison.

— Louis Deschamps, 40 ans, cultivateur à Saint-Loup-des-Châteaux, est condamné à 25 francs d'amende pour blessures involontaires par imprudence.

— Arthur Aubrière, 39 ans, boulanger à Châteauneuf, a renversé et blessé un passant à Saint-Amand, avec son cheval André. Pénit, 18 ans, tourneur à Aubervilliers. Il est condamné à 50 francs pour blessures par imprudence et à deux amendes de 5 francs chacune pour infraction au code de la route.

— M. Sylvain Elbaul, 40 ans, propriétaire à Dun-sur-Auron est condamné pour blessures involontaires par imprudence à 25 francs d'amende.

— Deux contraventions ont été relevées par la police à l'encontre de Frédéric Ligier, marchand de porcs à Asnières-les-Bourges, et Emilie Gagneux, représentante de commerce à Bourges, pour infraction à un arrêté municipal.

SAINT-JUST

Une affaire de coups. — Le jeune Auguste Pommer, 19 ans, domestique chez M. Bonorant, fermier, a porté plainte contre un valet de la ferme, Joseph Chevallier, 14 ans, qui lui aurait fait des menaces et porté des coups. Une enquête est ouverte.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Délit de chasse. — M. Roux, garde particulier de la propriété des prêtres d'Aremberg, a Menisoul-Salon, a dressé procès-verbal contre Louis Leclerc, 31 ans, journalier à La Charbonnière, commune de Menisoul-Salon, lequel, chassant en bordure de la propriété d-dessus désignée, n'a pas empêché son chien de quèler le gibier sur la dite propriété.

VAILLY-SUR-SAULDRE

Défait d'éclairage. Les gendarmes ont dressé procès-verbal contre Marcel Jacquet, 23 ans, domestique chez M. Sadeit, à la Fontaine-aux-Vivants, commune de Villegenon, qui roulait malgré l'obscurité sur une bicyclette non munie d'une lanterne à l'avant, ni de feu rouge à l'arrière.

ARGENT-SUR-SAULDRE

Défait de plaque de contrôle. — Edouard Labie, 22 ans, journalier, a été gratifié d'un procès-verbal pour défaut de plaque de contrôle à sa bicyclette.

AUBIGNY-SUR-NÈRE

Arrestation de deux jeunes voleurs. — Laurent Servières, 65 ans, chiffonnier, après avoir fait de nombreuses libations au café Barling en compagnie de Georges Desmuet, 18 ans, a été surpris par les gendarmes à l'entrée d'un café de ce établissement à 23 heures un peu pris de boisson.

— Ses deux compagnons allèrent le conduire à son domicile. Chemin faisant, Desmuet ne trouva rien de mieux que de lui soustraire son portefeuille contenant environ 1.325 francs. Lorsqu'il s'aperçut de cette soustraction, Servières soupçonna tout de suite ses deux compagnons et déposa une plainte à la gendarmerie qui ne tarda pas à arrêter les deux voleurs.

NERONDES

Etat civil. — Marie-Hélène Gaudin ; Yvette Jeanne Marie-Bernard Joubert ; Georges Sigurel ; Simone Ducot.

Publications de mariages. — Joseph Philippe, et Marie Ouzé ; Jean-Marie Lafont, et Lucienne Héralut ; Emilie Renon, et Marie-Louise Démy ; Raymond Tremblin, et Marguerite Rallion.

DECES.

— Philippine Musard, épouse Vésié ; Pierre Jordana.

JUSSY-LE-CHAUDRIER

Trouvé mort dans son lit. — M. Louis Tromp, 60 ans, journalier au hameau des Brènes, a été trouvé mort dans son lit, le docteur Crasson, de Marseilles-les-Aubigny, n'a pu que constater le décès, dû à une embolie.

LE CHATELET

Vol. — Une somme de six cents francs a été dérobée au préjudice de M. Charles Chavaler, rue Marie-Apollin, 48 ans, ménagère à Châtelet. L'auteur du vol est recherché.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Henriette Diot, née en 1884, a volé à Garchizy, un lapin. Elle est condamnée à 8 jours de prison.

— Joseph Maignard a chassé au collet au temps prohibé. Il est condamné par défaut à 8 jours de prison, 150 francs d'amende, 116 francs, prix d'un permis général.

— Théophile Thibault, à Parigny, est condamné par défaut à 200 francs d'amende pour défaut de chasse.

— Mme Françoise Laporte, femme Néant, à Fourchambault, a outragé les gendarmes. Elle est condamnée par défaut à 6 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

— Eugène Chassagne, qui a voyagé sans billet, est condamné à 100 francs d'amende.

— Antoine Marion et Joseph Grenouille se disputèrent avec un tiers au bal de Chaulny M. Léger, garde-champêtre, voulut apaiser le conflit, mais il fut copieusement injurié par les deux délinquants et même quelque peu bousculé. Et cela coûtera 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende à Grenouille, Marion n'aura qu'à payer 30 fr. et de plus il est condamné à 8 jours de prison avec sursis.

— Jean Bertrand, a dérobé dans la salle d'attente de la gare de Nevers, une sacoche. Trois mois et un jour de prison.

— Antoine Velard, professionnel de la mendicité, est condamné à 3 mois et un jour de prison.

— Une répugnante affaire d'outrage aux mœurs vient ensuite. Le nul clos est prononcé. En suite de quoi, Roger Charlot est condamné à 4 mois de prison et 50 francs d'amende.

— Plusieurs mineurs défendus par M. Samson, Menet, Gromolard, sont acquittés comme ayant agi sans discernement et remis à des patrons.

— Maupas et Chantereau firent au clair de lune une ballade sentimentale dans la région de Garchizy. Au cours de cette promenade, ils dérobèrent quatre lapins et deux canards.

— Maupas est condamné à 28 jours de prison et Chantereau à trois mois et un jour avec sursis.

— Défenseurs : M^{rs} Lhopied et Gromolard.

— Jean Denis, vola un portefeuille à Devex, 4 mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

— Pour avoir ouvert un débit sans autorisation à Saint-Benin d'Azay, Jean Provesa est condamné à 100 francs d'amende.

— M. Valentin Laporte et Marie-Joseph Laporte de Coulanges-les-Nevers, qui ont mis en vente des animaux provenant d'un territoire infecté par la fièvre aphteuse, sont condamnés chacun à 50 francs d'amende. Défenseur : M^r Gromolard.

— Mmes Leclerc et Bouquin, après s'être copieusement injuriées, se sont livrées à des violences réciproques. Mme Leclerc, défendue par M^r Lhopied, est acquittée ; Mme Bouquin, est condamnée à 50 francs d'amende.

— Philippe Michel et son fils Louis, pour une question de poêle, vassèrent copieusement M. Lory, lui occasionnant une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Tous trois sont poursuivis, M. Lory, défendu par M^r Lhopied, est acquitté, Philippe et Louis Michel, sont condamnés à 4 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

RENVES PAR UN CAMION AUTOMOBILE

Avant-hier soir, à 16 h. 30, une voiture à bras poussée par le jeune Luchien Bernier, 16 ans, ouvrier charcutier chez M. Garnier, 11, rue de la Cathédrale, en montant la rue du Quat pour prendre la direction de la Place Mossé, a été heurtée et renversée par le camion automobile 913-P-9, conduit par M. François Adhémar, chauffeur, 16, rue d'Alsace-Lorraine, qui venait en sens inverse.

Les dégâts sont insignifiants.

CHATILLON-EN-BAZOIS

Plaintes. — M. Emile Conquis, 76 ans, propriétaire, a porté plainte contre des jeunes gens qui lui auraient brisé un banc.

— M. Henri Gallois, 16 ans, journalier, est accusé par M. le docteur Perrin, d'avoir détérioré des gouttières lui appartenant.

Contravention. — M. Louis Alexandre, 17 ans, s'est vu octroyer des procès-verbaux pour défaut de plaques de contrôle et d'identité et absence d'appareil sonore à sa bicyclette.

ENTRAINS

Etat civil. — Jeannine Plançon ; Madeleine Durgeot ; Jeanne Cordonnier ; Victoire Penand.

Mariages. — Auguste Detable, cultivateur, et Eugénie Tambour à Entrains ; Raymond Métais, boulanger à Billy, et Juliette Dupré à Entrains ; Pierre Thomas, charretier à Entrains, et Olga Métais.

Décès. — Laurent Dupré, 80 ans ; Marie Fontaine, 70 ans.

LA COLLANGELLE.

Chute grave. — Jean-Marie Bonnot, 19 ans, domestique, est tombé d'un charriot de foin qu'il déchargeait et s'est fracturé une côte.

— Une série de contraventions. — M. Garruchet Joseph, 22 ans, cultivateur à Avry, pour non éclairage de sa bicyclette ; pour le même motif à M. André Poizat, 16 ans, domestique chez M. Perrin, fermier à Glézeux.

— M. Jean Revenault, 47 ans, aubergiste, aux Bagelles, pour fermeture tardive de son débit.

POUILLY-SUR-LOIRE

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de M. Gilloquin, place Nationale. L'alarme fut donnée aussitôt et avec l'aide de quelques personnes le feu fut conjuré. Les causes sont inconnues et les dégâts peu élevés.

ETAT CIVIL

— Denise Perdureau, rue de la Poterne ; Suzanne Foucher, rue de Paris ; Fernand Dutarte, rue Waldeck-Rousseau.

Décès. — Louis Dutarte, 75 ans, place Nationale ; Marie-Louise Joulin, 78 ans, veuve de Pierre Pauron, rue du Château-Gaillard.

VIOLENCES

— Mlle Sidonie Peuvot, 23 ans, domestique chez M. Daneloup, propriétaire à Légers-sur-Loire, a porté plainte pour violences légères sur sa personne par adresse, du hourg de Tintury et François Prugin, 17 ans, cultivateur chez M. Deignault, propriétaire au hameau de Fleury-la-Tour.

TANNAY

Section des Pollus hivernaux. — Les membres de la section sont priés de vouloir bien assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le 11 octobre à 14 h. 30, salle de la mairie à Tannay.

Ordre du jour. — Renouvellement du bureau ; Banquet du 11 novembre ; Questions diverses.

CYLINDRAGES A EFFECTUER JUSQU'AU 10 OCTOBRE

Canton de Donzy, commune de Châteauneuf-val-de-Bargis, chemin d'intérêt commun 17, de 21 k. 700 à 22 k.

Canton de Prémery, communes de Saint-Bonnet et Champigny, chemin d'intérêt commun 40, de 4.370 à 5.500.

Canton de Tannay, Commune de Metz-le-Coble, chemin de grande communication n° 39, de 5 k. à 6 k.

Canton de Luzay, commune de Millay, chemin de grande communication n° 27, de 31 k. à 32 k.

Canton de Larochevaillant, chemin de grande communication n° 27, de 25.500 à 25.800.

C'est le 1er novembre que s'ouvrira la quatrième session des conseils municipaux

Le préfet de la Nièvre vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — L'ouverture de la quatrième session ordinaire des conseils municipaux des communes du département de la Nièvre, en 1925, est fixée au dimanche 1^{er} novembre prochain.

Article 2. — Seront traitées, dans cette session, qui ne pourra durer plus de quinze jours, toutes les questions intéressant le service communal.

Article 3. — MM. les sous-préfets et maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

CHATEAU-CHINON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Château-Chinon, 8 octobre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Voici les condamnations prononcées :

— Constant Trinquet, 20 ans, domestique de culture, demeurant à Montreuilon, 50 francs d'amende pour coups et blessures.

— Annette Raby, épouse Lereau, 52 ans, épicière à Vernay, commune de Semelay, 16 francs d'amende pour détention de poids faux ou inexacts, 11 francs pour poids non poinçonnés et un franc pour poids ne formant pas série.

— Jean-Marie Bouillat, 31 ans, cultivateur au Bouchet, commune de Villapouillon Pierre Bouillat, 68 ans, cultivateur au même lieu, Jean Joyeu, 63 ans, cultivateur à Villapouillon, le premier, 50 francs d'amende avec sursis et 116 francs, prix du permis de chasse, confiscation du fusil ou 350 francs, le second 50 francs d'amende avec sursis, 116 francs, prix du permis, et confiscation du fusil ou 300 francs ; le troisième, 50 francs d'amende avec sursis, 116 francs, prix du permis, et confiscation du fusil ou 300 francs, pour chasse en temps prohibé.

— Jean Reverdian, 18 ans, ouvrier teneur au Brélys, commune de Luzay, 50 fr. d'amende avec sursis, pour blessures involontaires et délit de fuite.

— Henri Gallois, 63 ans, propriétaire à Veau, commune de Montigny-en-Morvan, 16 francs d'amende pour ouverture illicite d'un débit de boisson.

CLAMECY

LA REVUE DE L'ETOILE LYRIQUE CLAMECYOISE

Demain samedi et dimanche 11 octobre, l'Étoile Lyrique Clamecyoise offrira dans les salons de l'Hôtel de ville ses amiables aînés les lions de la Guerre, sa grande revue « Hier et Aujourd'hui » en 2 actes et 31 tableaux de M. Lory ; mise en scène et régie de Secret et de l'acteur.

Le programme détaillé des chansons et récits de la Revue seront vendus dans la salle. Après les séances, Grands Bals de nuit avec trois banjosistes de Paris et deux accordéonistes.

Bureau à 9 heures. Rideau à 9 h. 45. Prix des places : Premières, 8 francs ; Secondes, 6 francs ; Troisièmes, 4 francs.

RÉVILLON!

Voici le moment pour le revendeur de songer à ses achats de boules chocolat pour fin d'année. Il doit être circonspect pour ses boules chocolat au praliné car les amateurs avertis ont un prix qu'on n'a pas vu de mémoire d'homme, les fabricants peu consciencieux les remplacent par un fruit gras coque, au détriment du palais et de l'estomac du consommateur.

Les boules chocolat Révillon au praliné ne contiennent que des amandes et noisettes récoltées en 1925. Chaque boule crème ou pralinée sera trempée dans la main soigneusement vérifiée et portera sous son pied le nom Révillon plusieurs fois répété.

CHATILLON-EN-BAZOIS

Plaintes. — M. Emile Conquis, 76 ans, propriétaire, a porté plainte contre des jeunes gens qui lui auraient brisé un banc.

— M. Henri Gallois, 16 ans, journalier, est accusé par M. le docteur Perrin, d'avoir détérioré des gouttières lui appartenant.

Contravention. — M. Louis Alexandre, 17 ans, s'est vu octroyer des procès-verbaux pour défaut de plaques de contrôle et d'identité et absence d'appareil sonore à sa bicyclette.

ENTRAINS

Etat civil. — Jeannine Plançon ; Madeleine Durgeot ; Jeanne Cordonnier ; Victoire Penand.

Mariages. — Auguste Detable, cultivateur, et Eugénie Tambour à Entrains ; Raymond Métais, boulanger à Billy, et Juliette Dupré à Entrains ; Pierre Thomas, charretier à Entrains, et Olga Métais.

Décès. — Laurent Dupré, 80 ans ; Marie Fontaine, 70 ans.

LA COLLANGELLE.

Chute grave. — Jean-Marie Bonnot, 19 ans, domestique, est tombé d'un charriot de foin qu'il déchargeait et s'est fracturé une côte.

— Une série de contraventions. — M. Garruchet Joseph, 22 ans, cultivateur à Avry, pour non éclairage de sa bicyclette ; pour le même motif à M. André Poizat, 16 ans, domestique chez M. Perrin, fermier à Glézeux.

— M. Jean Revenault, 47 ans, aubergiste, aux Bagelles, pour fermeture tardive de son débit.

POUILLY-SUR-LOIRE

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de M. Gilloquin, place Nationale. L'alarme fut donnée aussitôt et avec l'aide de quelques personnes le feu fut conjuré. Les causes sont inconnues et les dégâts peu élevés.

ETAT CIVIL

— Denise Perdureau, rue de la Poterne ; Suzanne Foucher, rue de Paris ; Fernand Dutarte, rue Waldeck-Rousseau.

Décès. — Louis Dutarte, 75 ans, place Nationale ; Marie-Louise Joulin, 78 ans, veuve de Pierre Pauron, rue du Château-Gaillard.

A Boxy, deux désespérées se donnent la mort à l'aide de récipients à charbon

Office agricole départemental du Loiret

RETROCESSION DE TAUREAUX NORMANDS
L'Office agricole départemental du Loiret rappelle aux cultivateurs qu'il va reprendre sous...

MONTARGIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :
Inculpé de bris de vitre au domicile de M. Ernest Girault, M. Alphonse Vatan, de Nogent-sur-Verrier, est acquitté.

COURTENAY

Grave accident du travail. — M. Léon Maréchal, employé chez M. Paul Luquet, marchand de vins, a fait une chute dans la cave et s'est blessé au poignet gauche.

ERVAUVILLE

Collectes de mariages. — Les quêtes faites aux mariages Rigault-Lachausse et Lachausse-Fellier ont produit la somme de 97 fr. 30. Cette somme sera affectée à l'entretien du monument.

CHALEITE

Etat civil : Naissance. — Jeannine Millet, au bourg. Décès. — Céline Suard, veuve Méry, au bourg.

CHALETTE

Etat civil : Naissances. — Lonak Jeannine, rue Lavoisier, 8. Pierre Livret, rue Paimpaul, 8. Publications de mariages. — Zaborodny Stéphan, ouvrier d'usine, et Catherine Flawiejew, ouvrière d'usine; Evariste Séchas, marchand-fermier à Montargis, et Madeleine Boutigny; Dimitry Popoff, ouvrier d'usine, et Eudoxie Stépanoff, ouvrière d'usine.

Avis mortuaires

Mme et M. Desmazières, inspecteur des Postes et des Télégraphes; M. et Mme Jean Desmazières, M. et Mme Maurice Gilbert, les familles Darlot, Hier, Legendre ont la douleur de faire part de leur perte et de la perte cruelle qu'ils viennent de faire dans la personne de...

Monsieur Joseph SOUVERAIN
Entrepreneur de battages à Nevers
décédé en son domicile, à Aumont (Oise), près Senlis, le 6 octobre 1925, à l'âge de 56 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

Monsieur Guillaume COQUELARD
décédé au domicile de ses enfants, le mercredi 7 octobre 1925, dans sa 77^e année. Ses obsèques auront lieu le samedi 10 octobre, à 14 heures, en l'église de Varennes-les-Nevers, sa paroisse.

Monsieur Louis BURGERIN
décédé en son domicile, à Nevers, au Bas-Montois, le 7 octobre 1925, dans sa 69^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le vendredi 9 courant, à 14 heures, en l'église Notre-Dame de Lourdes, sa paroisse.

Monsieur Gustave GRIGNARD
décédé à Brion-sur-Beuvron, dans sa 57^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le vendredi 9 courant, à 14 heures, en l'église de Champigny.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Louis BURGERIN
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Gustave GRIGNARD
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre MARRINGE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Monsieur Pierre PORCHE
ainsi que toutes celles qui leur ont adressé le témoignage de leur sympathie en cette pénible circonstance.

Rejoignez-vous ! Réjoignez-vous. Voici l'occasion de vous habiller de neuf, vous et votre fils, avec élégance et économie. En effet, la Maison BOREL vient de réunir chez elle une superbe collection de vêtements à hommes, jeunes gens, enfants... MAISON BOREL CHAZERAIN, Successeur 85, Rue du Commerce - NEVERS "CHAZERAIN HABILLE BIEN"

Concerts de T. S. F. d'aujourd'hui vendredi

12 h. 30. RADIO-PARIS. — A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Fantochette, marche, G. Deloy; 2° Premier baiser, valse, Buzzi-Ercola; 3° Si vous l'avez compris, tango, Denza; 4° Automne, H. Verdun; 5° Chant d'automne, sérénade, Massolini; 6° Andante, solo de violoncelle, Tartini; 7° Dandalo, fox-trot, Gaston-Hervé; 8° Lohengrin, trio, Wagner-Aldor; 9° En Carriole, G. Marlier; 10° Quatuor, solo de violon, M. Jim; 11° Mim, son marquée, P. de Sévers-Chapelier; 12° Le Chant du mulâtre, M. Pesse; Expansion, solo de violoncelle, G. Pierné; 14° Le Réve d'Amado, G. Aubry; 15° Les Cloches de Corneville, fantaisie, R. Planquette-Holzschuh.

20 h. 30. radio-concert organisé par Marcel de Valmeille, avec les concours des solistes de Radio-Paris, de Mme Bureau-Berthelot, cantatrice, soliste des Concerts Colonne et Lippincourt. Mme R. Hildebrand, violoniste, Mlle Marina Robur, pianiste, M. Gabriel Baron, baryton, fondateur des "Concerts pour Tous"; 1° Fantaisie sur le Pré aux Clercs, Boieldieu; 2° Valse-Paradis, clarinette solo M. Cappellet, Mme R. Hildebrand, violoniste, Mlle Marina Robur, pianiste, M. Gabriel Baron, baryton, fondateur des "Concerts pour Tous"; 3° Hymne au soleil, Rimsky-Korsakoff; 4° Dolly, Gabriel Faure; 5° Hildebrand, 3° Duo de La Fillette Enchantée, Mozart; 6° Mme Bureau-Berthelot et M. G. Baron; 4° Scènes d'Enfants, piano, Schubert; 5° Air de Suzanne des Noces de Figaro, Mozart; 6° Berceuse, Mozart; 7° Mme Bureau-Berthelot; 6° Chérubin, piano, Couperin; 7° J'ai pardonné, Schumann; 8° Le noyer, Schumann; 9° Mme Bureau-Berthelot; 8° Soupir, Duparc; 9° Le violon, Regnault-Tournier, M. Baron, violon solo, Mme Hildebrand; 4° Chant épique, V. d'Indy; 5° Divertissement du trio, clarinette, violoncelle, piano.

18 h. 15 à 19 h. 15. R.F.M.F., radio-concert avec les concours de M. Paul Derré, homme de lettres; de Mlle Christine, cantatrice du Trianon Lyrique, Madeleine Molloch, violoniste, Fariane, pianiste, et Joannin Garcia de Piedra, pianiste, lauréat de l'Ecole de Musique de Paris. Programme : 1° Le Contraste littéraire, chronique par M. Paul Demé; 2° Caprice (Guirard) violon et piano; 3° Air de Chérubin des Noces de Figaro (Mozart) Mlle Christine; 4° Chanson de mal (Thomé) piano; 5° Média (Brahms) Mlle Christine; 6° Une fête à Madrid (F. Thomé) piano; 7° Hymne au soleil, extrait des chansons de Mikarka chant.

19 h. 10, les dernières nouvelles. Voici l'horaire de la station radiotélégraphique de la Tour Eiffel, depuis le 3 octobre (service d'hiver).

6 h. 40, prévisions météorologiques régionales et maxima de température prévus pour la journée.

11 heures, cours des cotons et café, marché du Havre, cours des sucres de New-York.

11 h. 14, annonce de l'heure. Prévisions météorologiques générales. Renseignements généraux sur la situation météorologique en Europe à 7 heures, celle prévue à 18 heures. Prévisions des vents sur les côtes jusqu'à demain 7 heures. Eventuellement avis de la tempête.

12 h. 20, cours du poisson. Cours d'ouverture de la Bourse du Commerce de Paris.

13 h. 40, cours des changes. Rentes Françaises. Valeurs notées en Bourse. Cours de clôture des cafés au marché du Havre.

15 h. 45, cours de clôture de la Bourse de Commerce de Paris et cours après Bourse.

17 h. 50, éventuellement le dimanche. Conférence de l'Union des Grandes Associations pour l'essor national.

18 heures, radio-concert. A 18 heures, cours des cures les deux derniers jours de la dernière semaine de chaque mois. Prévisions météorologiques régionales pour la nuit et la journée du lendemain, et minima de température pour la nuit.

20 h. 30, éventuellement le dimanche. Conférence de l'Union des Grandes Associations pour l'essor national.

20 h. 30, radio-concert, les dimanche, mercredi et vendredi.

22 h. 10, prévisions météorologiques générales.

Les bonnes céréales à semer en automne

Toutes les céréales possèdent des variétés que l'on sème au printemps et d'autres à l'automne; chacun sait que ces dernières résistent généralement aux froûds de l'hiver et assurent toujours un rendement plus élevé, résultat qui est dû à ce qu'elles végètent plus longtemps et que leurs racines s'enfoncent profondément pour absorber les principes nutritifs. De plus, étant bien enracinées au printemps, elles vont chercher l'eau à une grande profondeur et souffrent moins des sécheresses précoces de l'été.

C'est qu'exceptionnellement que l'on fait des blés de printemps; par contre dans nos régions, on méconnaît trop les escourgeons et avoines d'hiver; il est vrai que les nécessités d'un assolement régulier obligent à en restreindre la culture. Souvent en effet, le cultivateur ne peut mettre toutes ses terres en état d'être ensemencées à l'automne; cependant avec les moyens actuels, il peut en préparer une plus grande surface avant l'hiver.

S'il y parvient, il sera fortement récompensé, car il obtiendra plus tôt qu'avec une variété de printemps, une plus forte quantité de grain bien nourri, lourd et cuivré et rentrera plus facilement, grâce à une maturation échelonnée de ses céréales.

Semis de l'escourgeon

L'escourgeon d'hiver est extrêmement intéressant pour son rendement, la qualité de son grain et sa précocité. C'est la première céréale à récolter, et il est des exploitations qui la cultivent pour se procurer par sa vente l'argent nécessaire aux dépenses de moisson des blés et avoines. Elle a aussi l'avantage, là où on échelonne les cultures de fourrages pour fournir en toute saison la nourriture verte aux vaches laitières, de pouvoir être suivie par une culture dérobée ou un trèfle incarnat.

C'est une orge à six rangs, à épis longs serrés, à grain gros et renflé qui résiste très bien à l'hiver, ne verse pas et talle fortement; sa culture est surtout répandue dans le Nord (Flandre, Artois) et en Beauce. Elle demande des terres de richesse moyenne, mais bien ameublées et propres, le fumure doit être riche en azote; c'est pourquoi on lui donne souvent du fumier bien décomposé, enfoncé le plus longtemps possible avant le semis.

A défaut de fumure on d'engrais organiques similaires, on enfouit 100 kilos par hectare de sulfate d'ammoniaque, ce qui donne comme fumure minérale 300 kilos de superphosphates et autant de sylvinites de potasse.

Si l'escourgeon d'hiver succède à une prairie de légumineuses qui a enrichi la sol en azote, on diminue la dose de sulfate d'ammoniaque; par contre, dans tous les cas, il faut épandre au printemps 100 kilos de nitrate de soude, car généralement à cette époque, on constate une "faim d'azote".

Les semis s'effectuent de bonne heure, afin que les jeunes plantes, bien enracinées, résistent aux froûds, à partir du 15 septembre et pendant la première semaine d'octobre au plus tard; on répand à la volée de 225 à 300 litres par hectare, soit 130 à 180 kilos, un peu moins au semoir, en lignes espacées de 18 à 20 centimètres.

Lorsque le grain est destiné à la brasserie, il faut ne pas semer dans des terrains trop humides, éviter l'excès de fumure azotée et renforcer la dose d'engrais phosphatés et potassiques, et enfin concaver dru pour éviter la formation de tardillons ne renfermant que des grains inférieurs.

Le rendement de l'escourgeon d'hiver est très élevé, et nous l'avons souvent vu atteindre 30 quintaux par hectare dans de bonnes conditions de culture. La variété la plus estimée est l'orge Albert (d'automne et de printemps), la plus précoce, puis viennent les variétés des Polders et carré d'hiver.

L'avoine d'hiver

Les avoines d'hiver fournissent également de forts rendements; leur grain, de bel aspect, lourd, est très apprécié pour la nourriture des animaux. La variété grise d'hiver est la plus cultivée; sa résistance à l'hiver est bonne; malheureusement dans certaines terres son grain prend une coloration très claire qui le fait déprécier, quoique sa qualité ne soit pas diminuée. Il est une avoine noire, c'est l'avoine noire de Belgique à laquelle on reproche une grosse paille et une résistance moindre aux froûds.

Mais si l'avoine d'hiver est productive, elle est également exigeante; c'est pourquoi il faut lui donner une terre profondément ameublée, émietlée et bien pourvue en éléments fertilisants.

Si l'on fait succéder à une prairie artificielle, on aura soin de défricher le plus tôt possible et d'enfouir 300 à 400 kilos de superphosphate et 300 kilos de sylvinites.

Les semailles s'effectuent fin septembre, début d'octobre à la dose de 3 à 4 hectolitres soit 150 à 200 kilos par hectare et sont suivies d'un hersage et d'un roulage.

Si les escourgeons et avoines d'hiver conviennent principalement à des terres assez riches, le seigle par contre réussit

dans les terres inférieures; et même dans les terres très pauvres, il remplace avantageusement le blé.

La culture du seigle

Les grands seigles (comme ceux de Schlonstedt et de Petkus), sont exigeants et tardifs et leur paille est plus grossière; aussi, dans la plupart des régions leur présence sur les seigles moyens de pays (Beauce, Brie, Champagne, Gâtinais, Sologne); la fécondation étant croisée, la dégénérescence est rapide et le renouvellement fréquent de la semence s'impose.

Les semailles s'effectuent de bonne heure par temps sec, et non en terre mouillée, à la dose de 140 à 200 litres par hectare, en enterrant très peu la semence. Il est aussi de toute nécessité, comme du reste pour toutes les céréales, de n'employer que des graines triées, ce qui, en plus de tous les avantages connus, débarrasse de l'ergot.

Comme engrais, on enfouit au labour 250 kilos de superphosphate et autant de sylvinites; au printemps, on épand 100 kilos de nitrate de soude.

Le seigle d'hiver donne un rendement en grain intéressant et, lorsque sa paille est longue, fine et blanche, elle possède une grande valeur commerciale.

Telles sont les trois céréales qu'il est intéressant de semer à l'automne; mais ce n'est pas dire qu'elles doivent remplacer le blé, bien au contraire, elles doivent se juxtaposer à sa culture, de façon que l'exploitation obtienne la plus forte production totale de céréales. (Reproduction interdite)

G. DESCHAMPS, Professeur d'Agriculture

Les vendanges en Bourgogne

Dans la région chalonnaise, les centres principaux de production du vin blanc de noah sont, d'abord, Ouroux-sur-Saône, au sud de Chalon, et puis de Denigny et Gergy.

La récolte est susceptible de produire jusqu'à trois pièces de vin de 228 litres par ouvrière de 4 ares 28. Il y a cette année où la production sera inférieure à celle de l'année dernière quelques vignes qui produiront 4 pièces à l'ouvrière.

On conçoit que les cultivateurs de ces vignes fécondes n'aient aucun désir de les sacrifier. C'est autour du noah que le marché des vins manifeste à la vendange le plus d'activité.

Depuis quelques années, l'achat du vin blanc nouveau de noah, pris sous le pressoir, est de venu une habitude commerciale.

En année d'abondance le commerce bénéficie de l'embarras de certains récoltants qui ne peuvent louer toute leur récolte. En 1924, il a été payé dans la plaine de la Saône 60 à 55 fr. la pièce de 228 litres prise sous le pressoir.

A Denigny il a valu 65 à 70 francs et les extractions ont été faites par milliers d'hectolitres (celle année, en raison des prévisions défavorables de la récolte, le commerce a fait des offres dès les premiers jours de septembre. Les cours du vin nouveau à faire ont été tout d'abord de 90 fr. et se sont élevés rapidement à 100, 105 et 110 francs, et à ces derniers prix de nombreuses affaires ont été traitées, aussi bien à Denigny et Gergy qu'à Allery, au Saône, Saint-Loup-de-la-Salle, Bragny et communes environnantes.

Devant la hausse manifeste, les vigneronnes ont tenu leurs prix. Les commissionnaires se sont tout d'abord concurrents; on a payé tout d'abord 125 fr., puis 130 fr. et enfin 140 fr. en dernier lieu. Il y a eu quelques lots de vendus à 150 fr., pour livraison en novembre-décembre, mais le commerce s'est ralenti devant les exigences des producteurs, dont beaucoup emmagasineront leur récolte.

Actuellement, les affaires sont à peu près nulles en vin blanc nouveau, mais elles sont actives en ce qui concerne les achats de raisins de noah, les stocks vendus 30 fr. les 100 kilos la semaine dernière, valent actuellement 31, 32 et même 35 francs.

La situation est à peu près identique à Chaudenay pour les vignes rouges.

A Denigny, les vins rouges de 1924, qui s'étaient vendus difficilement 120 fr. au cours de l'année, ont été vendus récemment de 130 francs à 160 francs. Les stocks sont à peu près épuisés.

A Gergy, les ventes les plus importantes de vin nouveau ont été faites à 100 francs.

COURS DES VINS

A Bézières : vins 1921, rouges de 9 à 10 degrés et demi, 68 à 75 francs l'hectolitre nu, prix chez le récoltant, tous frais en sus, selon couleur et qualité. Récolte 1925 : vins rouges, tous plants, sous marc, 6,25 à 7 fr.; caves logées, 7 à 7,50; rosés, 7,50 à 8 francs.

A Olonzo-Minervois (Hérault) : vins rouges, de 10 à 13°, 78 à 85 fr.

A Nîmes : vin rouge 1924, de 8 à 11°, de 62 à 75 francs. Vin rouge 1925 à enlever, 6,25 le degré; logé, 7 fr. Costières à enlever, 7 fr. le degré; logé, 7 fr. 50.

A Narbonne : récolte 1924, de 9 à 10°, 60 à 73 francs; 10 à 11°, 73 à 79 francs; 11 à 12°, 79 à 85 fr. L'hectolitre nu, prix chez le récoltant, tous frais en sus. Récolte 1925 : caves et logé, 7, 7,50 le degré.

A Perpignan : récolte 1925, de 7 à 7,25 le degré logé. Récolte 1924 : de 9 à 10, 68 à 72 francs; de 10 à 11°, 72 à 78 fr.; de 11 à 12°, 78 à 84 fr.; de 12 à 13°, 84 à 90 francs l'hectolitre. Ces prix s'entendent à l'hectolitre nu, pris à la cave du récoltant et tous frais en sus.

Les Rayonnants

Par René d'ANSOU

(Suite)

L'aviateur était remonté dans son aéroplane, il rendait la vie à son moteur, roulait un peu et lâchait terre, abandonnant au milieu du ciel lumineux projeté par ses projecteurs, son fils et les Américains stupéfaits qui regardaient monter Salvator, comme jadis les apôtres durent regarder le Sauveur du Monde monter dans les Cieux !

Puis le cercle bleu, blanc, rouge, diminua, devint comme une étoile et Marc précéda du soldat entra dans la petite maison. Une bougie brûlait sur une table longue de cerisier rouge, deux bancs pareils étaient de chaque côté, une armoire, une grande horloge à poids, un lit composaient le mobilier de cet intérieur de paysan.

Le général américain passait vite un sommaire vêtement.

— Do you speak french ? demanda tout de suite Marc incapable de s'exprimer avec le peu d'anglais qu'il savait.

— No. What Will you ?

— Do you understand deutch ?

— Tant mieux, riposta Marc en allemand je viens vous faire une communication que je crois très importante, mon général, veuillez m'écouter.

L'officier éveillé brusquement regardait avec une grande surprise cet enfant tombé du ciel qui venait troubler son sommeil, pour lui raconter un message plus ou moins ruvageux.

coïnais pas, général, ignorez votre nom, je sais que vous combattez pour nous et je viens vous faire une révélation extrêmement sérieuse. Cependant je vous prie de vous nommer comme je viens de le faire.

— Général de brigade, William Grey, de la première armée d'Indiana. D'où venez-vous ?

— D'Amsterdam.

— En avion m'a dit le planton.

— Qui mon général.

— Vous êtes seul.

— Non, mon général, j'ai un compagnon et c'est de nouveau envolé.

— Pourquoi m'avez-vous choisi ? Je ne suis pas commandant en chef.

— Je n'ai choisi personne j'ai abordé dans vos lignes. Mais le temps presse. Général que redoutez-vous, le ne demande rien, apportez. Ecoutez-moi, il faudra agir ensuite.

— Asseyez-vous, parlez.

— Vous venez d'Amsterdam, dites-vous, et avant par quel hasard étiez-vous en Allemagne libre, vous qui vous dites Français ?

— Par suites d'aventures trop longues à vous raconter, qu'est-ce que cela peut faire de ma révélation, général ?

— Général de brigade, William Grey, répétez-moi votre nom.

— Marc de Kéroual.

— Connaissez-vous quelqu'un à l'Etat-major ?

— Personne. Je ne sais même pas comment il est composé.

L'Américain avait décroché le téléphone, il l'interpellait.

— Allo ?... puis il s'exprima en anglais, Marc comprenait à peu près les demandes mais n'entendait pas les réponses naturellement. Le général racrocha l'appareil.

— Le général commandant le corps d'armée vous prie d'aller le joindre.

— Oh ? Loin ?

— Je vois l'emplacement du grand quartier général, où sommes-nous ici ?

— A M... dans l'Aisne, nous avons repris ce village avant-hier.

Marc savait intuitivement la direction marquée sur la carte topographique jusqu'au Grand Quartier.

— Je vois très bien le chemin, expliquait-il, un petit cours d'eau en S qu'il faut traverser, guéable d'ailleurs, un bois qui est brûlé, deux fermes en ruines.

— Je pourrais peut-être vous donner un guide.

— C'est ce qu'il y aurait de mieux. Seulement vos soldats doivent savoir encore moins que moi les chemins du nord de la France.

— J'ai ici un interprète de l'armée française il est venu ce matin du Grand Quartier.

— Voilà qui est parfait faites-le appeler général.

Marc involontairement donnait des ordres il étudiait la carte. L'Américain avait ouvert la porte, envoyait un garde chercher l'agent de liaison, il revint ensuite près de la table :

— Vous êtes Breton, alors pourquoi savez-vous si bien l'allemand ?

— C'est un peu de l'allemand que j'ai appris avec un bon professeur.

— Vous venez d'Allemagne en ce moment, et votre père y retourne ?

— Non, mon père retourne à Amsterdam ainsi que je vous l'ai dit.

— Votre père est Breton ?

— Naturellement.

— Votre mère aussi ?

— Mais qu'il général, fit Marc en riant, si nous avions le temps je vous conterais l'histoire de ma famille qui ne manquera pas d'intérêt. Mon arrière-grand-père, l'ami de Lancret, est allé se battre chez vous avec Rochambeau.

— Ah ! l'ami

Foires et Marchés de la Région

La foire-concours aux chevaux de Moulins-Engilbert

Favorisée par un soleil superbe, la foire-concours a été très importante. On comptait cent vingt-cinq poulinières sultées, indépendamment des chevaux de différentes catégories.

Voici quelle était la composition du jury pour les poulains: MM. Lhosie; Général d'Autume; Berthelot et Naudin fils.

Les palmarès a été établi comme suit: 1er prix, Pierre Lebel, à La Ruée, Limanton; 2e prix, M. Sautereau, à Chamny, Moux; 3e prix, M. Grimond, Le Pavillon, Dommarin; 4e, M. Louis Lebel, à Luis Barry, Moux; 5e, M. Charles de Saint-Maur, Saurières, Saint-Pierre; 6e, M. Mouron, en Moux, Moux.

Mention honorable: M. Martin, au Taupelet, Moulins-Engilbert.

Pouliches de l'année: Membres du jury: MM. Denis, Girard; Maigren; Darmaizin.

Voici le palmarès: 1er prix, M. Febvre, aux Millary, Sermages; 2e, M. Léger, à Brion, Onlay; 3e, N° 124, à M. Paradis, aux Onlay; 4e, M. Gouchard, à M. Gouchard, à Naulu, Onlay; 5e, M. Cousson, Les Garennes, Sermages.

Poulaches de 18 et 20 mois: 1er prix, M. le Vicomte d'Armaille, maître d'Isenay; 2e, N° 139, à M. Longlatie, La Motte, Limanton.

Prix spéciaux: 2 médailles offertes par la Fédération des Syndicats d'élevage de la Nièvre, aux deux meilleurs juments poulinières sultées, première et deuxième de la section et d'une poulinière: M. Pierre Lebel, à La Ruée, Limanton; M. Febvre, aux Millary, Sermages.

Le Comité du Syndicat Agricole du Canton remercie toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer à la réussite de cette belle foire et notamment MM. les experts qui ont eu une mission laborieuse à remplir.

Nota: Les numéros 124 et 135 sont priés de se faire connaître chez le secrétaire M. Charles La-place.

BLENEAU. — On cotait: Beurres, 5,25 à 5,50 la livre; œufs, 7 fr. la douzaine; poulets, 35 à 45 fr. la paire; canards, 25 à 30 fr. la paire; oies, 65 à 75 fr. la paire; lapins, 12 à 20 fr. la pièce.

BRINON-SUR-BREUVION. — On cotait: Vaches laitières, 2,000 à 3,000 fr.; génisses, 2,000 à 2,600 fr.; pièce; porcs gras, 6 fr. le kilo; porcelets, 100 à 150 fr.; moutons, 200 à 250 francs. Bœufs, 12 à 13 fr. les 100 kilos; orge, 90 à 95 fr. les 100 kilos; avoine, 50 à 55 fr. les 100 kilos; foin, 12 à 15 fr. les 100 kilos; paille, 12 à 15 fr. les 100 kilos; canards, 14 à 16 fr. la paire; lapins, 10 à 18 fr. la paire; pommes de terre, 0,40 le kilo; haricots, 2 fr. le kilo; carottes, 0,35 le paquet.

CHARENTAY-SAINT-IMBERT. — Au marché, on cotait: poulets, le kilo, sur pied, 11 à 12 fr.; œufs, la paire, 50 à 60 fr.; canards, 25 à 30 fr. la paire; lapins, le kilo, sur pied, 6 à 6,50; beurre, le kilo 10 fr.; œufs, la douzaine, 7 à 7,50; fromages du pays, 1 à 1,10; pommes de terre, le double décalitre, 4 à 4,25; choux verts pommes, 0,25 à 0,30; melons, la pièce, 1,50 à 2 fr.; carottes, 0,30 à 0,35; pommes le quarteron, 1 à 2 fr.; haricots secs, le litre, 1,25; cornichons, le cent, 2 fr.; viande fraîche, 10 à 11 fr. le kilo.

CHARNY. — On cotait: blé 120, avoine 90, seigle 85 à 90; poulets 25 à 40 la paire; canards 25 à 35 fr.; dindes 60 à 75; oies 60 à 70; lapins 20 à 25 fr.; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CLUNY. — On cotait: beurre 7 fr. la livre; œufs 6,75 la douzaine; fromages de vache 0,60 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

COSNE-SUR-LOIRE. — On cotait: viande de boucherie au demi-kilo: bœuf, de 4,75 à 5 fr.; veau, de 5 à 6 fr.; mouton, de 5 à 7 fr.; porc, de 5 à 7,50; lapins de garnement, 5,50 pièce; poulets, 7 à 8 fr. le demi-kilo; canards, 5 fr. le demi-kilo; lapins, 5 fr. le demi-kilo; œufs, 8 fr. la douzaine; fromages de vache, de 0,50 à 0,60 la livre; haricots frais, 1,50 le litre; canards, 25 à 30 fr. la paire; lapins, 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

CORRIGNY. — On cotait: beurre, de 5,50 à 6,50 la livre; œufs, 6,50 la douzaine; fromages de vache 0,60 à 0,75 la livre; lapins 15 à 20 fr. la paire; canards 25 à 30 fr. la paire; lapins 15 à 20 fr. la paire; porcs gras, 6 à 8; porcelets 100 à 150; beurre 5,25 à 5,50; œufs 7 à 8; pommes de terre, 0,40 à 0,45; haricots, 2 fr. le kilo; choux-raves, 0,40 pièce.

Foires de la semaine

SAMEDI 10

Allier. — Ainsy-le-Château, Gannat, Ronnet, Cher. — Culan.

Nièvre. — Nevers. Puy-de-Dôme. — La Goutelle, Lastic, Saint-Puy, Puy-Lavèze, Sugères, Volorre-Ville.

Saône-et-Loire. — Digoin, Frangy, Mont-Saint-Vincent, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Maurice-de-S., Varennes-le-G.

Yonne. — Ouanne, Saint-Germain-des-Champs, Joigny.

LUNDI 12

Allier. — Billezois, Hérisson, La Guillerme, La Lizolle, Lenax, La Veurdre.

Nièvre. — Château-Chinon, Lucenay-les-Aix, Montigny, Saint-Amand-en-Puisaye.

Puy-de-Dôme. — Anzani-le-Lucel, Aydat, Chambron, Charbonnières-V., Eglise-neuve-d'Ent., Jumeaux, Manzat, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Pardoux, Verlatoy.

Saône-et-Loire. — Cury, La Tagnière, La Villeneuve, Marçigny, Montcaillon.

Yonne. — Villiers-Saint-Benoit.

MARDI 13

Allier. — Châtel-Montagne, Cosne-d'Allier, Cher. — Blancfort, Châteauneuf.

Nièvre. — Corbigny, Luzay (ville, mont), Puy-de-Dôme. — Doré-Eglise, Larode, La Tour-d'Auvergne, St-Etienne-Us., Saint-Saturin, Tours.

Saône-et-Loire. — Blanzay, Lessard-en-Bresse, Tramayes.

MERCREDI 14

Allier. — Courpays, Voussac, Cher. — Clémont, Courages, Henrichemont, (poulains de lait).

Puy-de-Dôme. — Ancizes, Chassigne, Meisix, Puy-Guillaume.

Saône-et-Loire. — Charolles, Igornay, La Guiche.

JEUDI 15

Allier. — Avrilly, Beaulon, Cérilly, Chantelle, Souvigny.

Nièvre. — Argent, Boullier, Lignéres, Nancay.

Puy-de-Dôme. — Arcoisat, Calles, Pont-gibaud, Saint-Martin-d'Ollier.

Saône-et-Loire. — Chagny, Cussy, Dom-pierre-les-Or., Saint-Christophe-en-Brionnais, Savigny-en-R., Toulon-Arroux, Villagrain.

Yonne. — Appigny, Semoulin, Cerisiers.

VENREDI 16

Allier. — Moulins (choux), Trezelles.

Nièvre. — Chaumard (œufs), Tuzelles.

Puy-de-Dôme. — Briffons, Pandan.

Saône-et-Loire. — Saint-Bonnet-de-J., Saint-Ensemble.

Yonne. — Perreux, Saint-Bris.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Gros bétail. — On cote à la livre nette: bœufs extra normands ou charollais, 4,25 à 4,50; bons bœufs charollais, nivernais, berrichons, bour-nonnais, 4 à 4,15; bœufs blancs grossiers, 3,80 à 4,15; génisses charollaises extra, 4,25 à 4,55; ordinaires, 3,80 à 4,21; vaches, 3 à 4,25; taureaux, 3,15 à 4,05.

Veaux. — On cote à la livre nette: veaux grâliniens en bandes, 5,50 à 6 et jusque 6,40 au détail; veaux à robe blanche, 5,50 à 5,65; veaux de service du Morvan, 5,30 à 6.

Moutons. — On cote à la livre nette: agneaux extra southdown, 6,30 à 6,80; moutons nivernais, bourbonnais, 5,25 à 6,05; berrichons lousins, 5,20 à 5,95; brebis tondues, 3,25 à 4,50.

Porcs. — On cote au kilo vif: porcs maigres extra, 7,40; maigres, 5,50 à 7,30; gras, 6,50 à 7,30; cochons, 5 à 5,80.

COURS OFFICIELS, COURS DE CLOTURE AU KILO POIDS NET

Bœufs. — 1er qualité, 8,60; 2e 7,60; 3e 6,40; amenés, 1.232; invendus, 8; cours extrême, 9,10.

Vaches. — 1er qualité, 8,00; 2e 7,50; 3e 6,30; amenés, 630; invendus, 10; cours extrême, 9,10.

Taureaux. — 1er qualité, 7,70; 2e 7,10; 3e 6,80; amenés, 165; invendus, 1; cours extrême, 9,20.

Veaux. — 1er qualité, 11,50; 2e 11,00; 3e 9,80; amenés, 1.232; invendus, 165; cours extrême, 12,00.

Moutons. — 1er qualité, 12,40; 2e 10,80; 3e 9,50; amenés, 9.517; invendus, 500; cours extrême, 13,60.

MARCHE LIBRE DE PARIS

Voici les prix ordinaires pratiqués sur le marché aux bestiaux de la capitale.

Tour de Beauce et de l'Orléanais 121 à 122. Blaine, Loir-et-Cher, Indre, 122 à 123.

Alger, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme 123 à 126. Allier, Marne, Seine-et-Marne 121 à 122.

Yonne et Côte-d'Or 121,50 à 122. Saône-et-Loire 121 à 122, Eure 121,50 à 122.

En livrable, les B. O. T. P. valent de 123 à 124 sur les 4 mois de novembre, 124 à 125 sur les 5 mois de janvier et les provenances des cinq départements du Nord, 1 franc en moins que les B. O. T. P. sur les mêmes époques de livraison.

La comparaison des cours fait apparaître plus de fermeté sur le marché de la viande, et cela démontre que les besoins de la minoterie sont relativement importants ou que les approvisionnements du début de la campagne ne se sont pas accrus ou renouvelés en ces derniers jours.

En quelques provenances, il y a eu toutefois un léger relâchement, correspondant à la qualité secondaire de la marchandise présentée.

Le seigle continue sa faiblesse à la suite du décret concernant l'incorporation, les achats ont cessé tant en commerce qu'en meunerie quoique la marchandise soit abondante dans les ports et dans les centres de production.

Aux avoïnes, nous ne trouvons pas aujourd'hui de modifications bien considérables, les affaires en indigènes restent difficiles, par suite de la médiocrité des qualités.

En grises de printemps, les qualités saines sont rares; on les tient au départ de 91 à 93 fr. et à Paris de 96 à 99 fr. dans les gares.

En orges, la situation ne se modifie pas, c'est-à-dire que les bonnes qualités malabées sont de plus en plus difficiles à se procurer et font s'élever les cours.

Orges d'Amérique (milling barley 48 lb) embarquement octobre 84 fr.; livraison 4 de novembre 85,50, Dunkerque.

Pailles et fourrages

Petit marché, 35 chargements, tout au plus, constituant la totalité des apports.

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Petit marché, 35 chargements, tout au plus, constituant la totalité des apports.

VIANDES. — Cours moyen au kilo: Bœuf. — Quart derrière, 1er qualité, 10,00; aloyau, 1er qualité, 12,50; paleron, 1er qualité, 7,50.

Mouton. — Entier, 1er qualité, 11,80; épaule, 1er qualité, 9,50; poitrine, 1er qualité, 6,80.

Porc. — Demi porc, 1er qualité, 9,30.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 11; oies, le kilo, 6 à 9,50; poules toutes provenances, 0,50 à 1,25.

POISSONS. — Le kilo: anguilles, 8 à 12; brèmes, 3 à 5; brochets, 6 à 10; carpes, 5 à 10; carpes, 5 à 11; grenouilles, 1 à 12; perches, 4 à 6; tranches, 1 à 10; truites, 1 à 10; truites, 1 à 10.

LEGMES. — Pommes de terre, les 100 kilos: Hollande, 60 à 70; rouge, 58 à 72; blanche, 48 à 58; jaune, 50 à 55; rosa, 80 à 90.

BEURRES. — Le kilo: Charentais, 12,50 à 16,40; Touraine, 13 à 15,60; Normandie, 9,50 à 14,80.

ŒUFS. — Le mille: Brle, Beauce, 680 à 720; Bourbonnais, Nivernais, 650 à 700; Touraine, 680 à 780; Elangers, 610 à 635; Auvergne, 620 à 670.

FROMAGES. — Gruyère, 10,50 à 12,50; Cantal, 8,00.

Locations

2 TORPEDOS 6 HP RE-NAULT 3 pl., très bon état.

1 CAMIONNETTE 6 HP RE-NAULT ayant roulé 2.000 km., très bonne occasion.

1 MOTOCYCLETTTE ALYCON. 1 petit TOUR PARALLELE. GARAGE VINCENT Frères, rue Tiliers (Nevers), 29.085

CAMION BERLITZ, 4 tonnes, CBA, parfait état, bandages neufs, carrosserie fourgon, conviendrait à démonteur ou livraison. Prix à débattre.

CAMIONNETTE 500 kl. PLATEAU à ridelles bâché, 200 x 150 x 150.

5 ROBES MICHELIN avec boutons, Solex. Bon état mécanique. A enlever 3.750.

AMEUBLEMENTS MONAGNE. 12, rue de la République, Nevers, 29.724

VENTE A L'AMIABLE

En bloc, par lots ou en détail au gré des amateurs

La Belle Terre de Bonny

(Lieu commune de Toulon-sur-Allier (Allier). A 6 km. de la Ville de Moulins, route de Paris-Vichy (5 heures de Paris) Comprendant:

1) a) LE CHATEAU DE BONNY et ses dépendances, parc, jardin, pièce d'eau, conciergerie, Tél. vue splendide sur la vallée de l'Allier.

b) LE DOMAINE DE BONNY OU DE LA RESERVE. Ensemble: 73 60 30

2) LE DOMAINE DES BRUGNONS: 57 29 90

3) LE DOMAINE DES MALYEAUX: 35 79 90

4) LE DOMAINE DES PROUX: 71 29 50

5) LE DOMAINE DES THEVENARDS: 107 38 50

6) LE DOMAINE DES AVEUELLES: 32 28 60

7) LE DOMAINE DES ROUSSELLES: 23 73 70

TOTAL DES CONTENANCES: 441 90 40

ENTREE EN JOUISSANCE IMMEDIATE

GRANDES FACILITES DE PaiEMENT

Les propositions d'échange seront examinées

Commission en sus des prix

S'adresser pour renseignements et visiter: 1° M. THOUVENIN, régisseur au Château de Bonny, Tél. 1.

2° LA MUTATION, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris, Tél. 1.

N° 32-26, ou à ses Agents à: Nevers,

CHOCOLAT SURFIN ACROQUER
QUALITÉ INIMITABLE
Lait Lait & Café Fondant



CYCLISTES !!!
SUIVEZ LE PROGRÈS
ÉCLAIREZ VOUS ÉLECTRIQUEMENT
COMME LES AUTOS
AVEC
L'ALTERNACYCLES
APPAREIL D'ÉCLAIRAGE
LE PLUS PUISSANT
Se pose en 1 minute sur tous vélos
EN VENTE PARTOUT
L. ROSENGART
21, Champs-Élysées - PARIS



- Ah ! quel plaisir de vous rencontrer, j'allais oublier d'acheter mon charbon de Belloc.

L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.
Prix du flacon de Charbon de Belloc en poudre : 4 fr. 50. Prix de la boîte de Pastilles Belloc : 2 fr. 75.
Dépôt général : Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.

AU TAILLEUR MODERNE

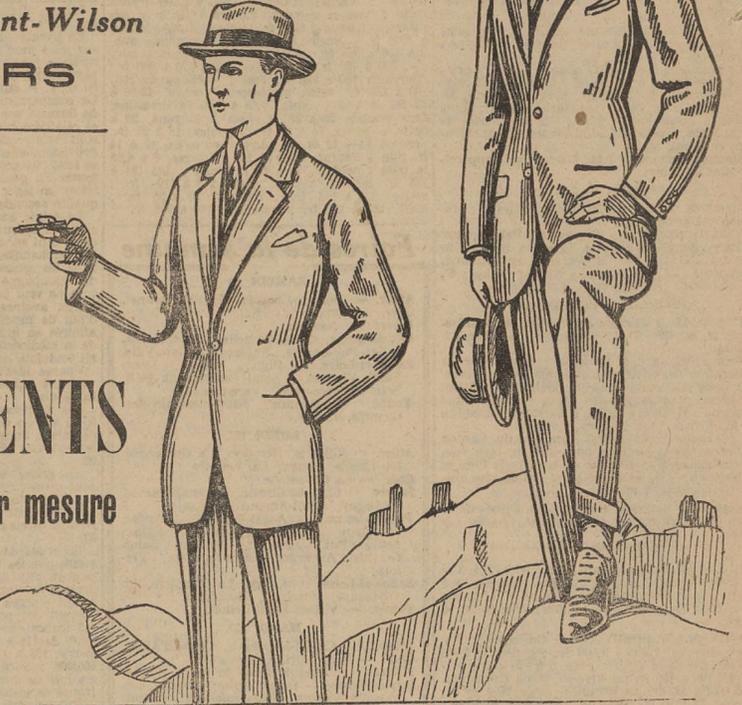
9, Place Président-Wilson
NEVERS

Les plus considérables assortiments en

VÊTEMENTS

Tout faits et sur mesure

POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS



Pour HOMMES	PARDESSUS, forme droite ou croisée nuances variées	250	195	150 et 95
	PARDESSUS RAGLAN, droit ou croisé doublé mi-corps, envers écossais	225	175	125 et 99
	MANTEAU GABARDINE coloris nouveaux	225	195	145 et 95
	IMPERMEABLE, en tissu caoutchouté, gris, noir ou teintes mode	175	150	125 et 85

Pour HOMMES et Garçonnetts	COMPLET VESTON, dernière mode draperies toutes nuances	250	195	175	125 et 89
	PANTALON Fantaisie, nombreuses dispositions	59	49	39 et 29	
	MANTEAU ou PARDESSUS en tissus fantaisie	120	95	89	69 et 49
	COSTUME NORFOLK, modèles élégants	99	79	59 et 49	

Amilcar
La Voiture supérieure entre toutes
La moins chère à qualité égale
Tous les modèles livrables DE SUITE à l'Agence

GARAGE
J.-N. VINCENT
à ST-POURÇAIN-SUR-SIOULE (Allier)

Electricité Générale
Éclairage et démarrage des autos
CHARGE D'ACCUMULATEURS
Réparations de magnétos de toutes marques
JACQUART-BACHELIER
3, rue Thévenot
Près la Croix des Pèlerins, NEVERS

VIN
Naturel, 250 francs la pièce de 15 litres.
Port, réglé, fut compris. Ech. 1 fr. 50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 29, 30

GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS
Veuve Joseph BUVAT
Paul BUVAT, Successeur
Grand Choix de Meubles
DE TOUTES CATEGORIES
Installations Complètes
Doit sa réputation à sa fabrication irréprochable et à ses prix de fabricants.
Votre Visite est attendue
32, Rue de Paris, 32
Tél. 1-18 MOULINS R.C. 796

ARRACHEURS de POMMES DE TERRE
BROYEURS de TUBERCULES -
COUPES-RACINES de TOUTES
MARQUES
ECREMEUSES MARQUE LUTECIA
GIRAULT-LECAS
Maison THEVENIN, à Champeley (Nièvre)

GARAGE MODERNE
A LUZY (Nièvre)
Agence Exclusive :
CITROEN & ROLLAND-PILAIN
Membre de l'« A »
Téléphone : 34.

"STOCKS"
A. SAUJOT
13, Rue de Remigny, NEVERS
CHAUSSURES ET CONFECTIONS
VÊTEMENTS DE TRAVAIL
SOLDES EN TOUS GENRES

L'OPTIQUE est une science
MYOPES ou PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.
AUX LUNETIERS
G. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

AUTOMOBILISTES!
- La Compagnie de Recaoutchoutage -
61, Rue de Nièvre, NEVERS
PLUSIEURS USINES ET AGENCES EN FRANCE
Siège Social : PARIS
VOUS GARANTIT 70 % D'ECONOMIE
SI VOUS LUI CONFIEZ VOS PNEUS USAGES
MEFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis
R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN
FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ ÉGALE
A la Ville du Puy
M^{lle} L. CRÉTEAUX
18, rue de Remigny, Nevers (Nièvre)

ARMES ET MUNITIONS
Emile DUMAS FABRICANT BREVETE ET DIPLOME
- 40 -
Ech. du Commerce
NEVERS
Seul concessionnaire pour la Région des Fusils DARNE, HERMETIC et HELICODOG
ATELIER SPECIAL DE REPARATIONS
Mise au point des crosses, à la conformation du tireur
Envoi des tarifs sur demande
Téléphone 1-53

Pour trouver un GRAND ASSORTIMENT EN LAINAGE, il ne faut pas chercher, adressez-vous de suite
Au Fouillis des Dames
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
où il existe un CHOIX DES PLUS IMPORTANTS
Gilets pour Dames et Fillettes, casaque, robes Dames, Fillettes et Enfants. Costumes
Garçonnetts, écharpes laine des Pyrénées, chemises américaines,
Pour Hommes : beau choix de chemises, cravates, cache-cols, jersey soie, chaussettes,
etc., etc.
Magasin ouvert dimanches et jours de fêtes jusqu'à midi. ENTREE LIBRE

NOIX & CERNEAUX CONCASSEURS ET
TIREURS PERFECTIONNES, FARGE, constructeur, VINAY (Isère).
Fourrures-Pelleteries
N'oubliez pas pour vos achats de
FOURRURES de vous adresser à
G. PETIT-RENAUD-DEJOUX
Nevers, 36, Avenue de la Gare, 36, Nevers
Maison de Confiance
qui vu ses prix modérés
vous donnera toute satisfaction

AU PETIT LOUVRE
56, Rue de Nièvre, NEVERS
Rendez-nous visite avant de faire vos Achats, vous constaterez la Modicité de nos prix en :
SACS DE DAME
BARETTES HAUTE NOUVEAUTÉ
FANTAISIE POUR GÂDEAUX
ARTICLES DE MENAGE
Porcelaine, Poterie, etc.
LAINE A TRICOTER
GRAND CHOIX DE JOUETS
VENDUS A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Clos d'Equarissage de Decize
M^{me} Veuve THOMAS
Faubourg Saint-Privé, DECIZE
Entièrement rapide de tous animaux morts
ou hors d'usage
Palement comptant suivant valeur
FABRIQUE D'ENGRAIS
Télog. : THOMAS, Equarissage, Decize
Téléphone : 54, Decize

Ouvrez l'Œil!
SEULE !!!
La Maison MICHAUD Clément
Grande-Rue
LA GUERCHÈRE-SUR-L'AUBOIS (Cher)
ancien fabricant d'horlogerie et d'optique
Vous offre CARILLONS, PENDULES,
REVEILS, MONTRES, etc., garantis sur
facture.
Pour vos réparations demandez-le ; il
est toujours à votre service.
Il est opticien spécialiste, et possède un
grand assortiment de lunetterie médicale.

Le Gérant : JOYET DE MAUSEO
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

La Cure d'Automne
Il est un fait reconnu, qu'à l'AUTOMNE comme au printemps, le Sang, dans le corps humain, suit la même marche que la sève chez la plante, aussi entendez-vous tous les jours dire autour de vous : « J'ai le sang lourd. » Il est donc de toute nécessité de régulariser la Circulation du sang, d'où dépendent la vie et la santé. Il faut faire une petite cure de six semaines environ avec la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
C'est surtout chez la Femme que cette nécessité devient une loi. En effet, la Femme est exposée à un grand nombre de maladies, depuis l'âge de la Formation jusqu'au Retour d'Age, et nulle ne doit ignorer que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée avec des plantes dont les poisons sont rigoureusement exclus, est toujours employée avec succès contre les Maladies intérieures : Métrites, Fibromes, mauvaises suites de Couches, Tumeurs, Hémorragies, Pertes blanches ; elle régularise la circulation du Sang, les époques douloureuses, en avance ou en retard, fait disparaître les Vertiges, les Etourdissements, les Maladies de l'estomac, de l'intestin et des Nerfs.
Son action bienfaisante contre les différents Malaises et Accidents du RETOUR d'Age est reconnue et prouvée par les nombreuses lettres élogieuses qui nous parviennent tous les jours.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY préparée à la Pharmacie Mag. DU-MONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, le flac. : 7 fr. 75
Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

Fabrique Spéciale de Paletots de Chèvre Suisse
PREVOST-MARÉCHAL
Fourreur-Spécialiste
12, Rue La Fayette, NEVERS -- Téléphone 1-42
GRAVATES, ÉCHARPES ET MANCHONS
Pour Dames, Fillettes et Enfants
Le plus GRAND CHOIX
Renard Argenté, bleu, Pékans, Vison Canada
Hermine, Murrel, Putois, Astrakan
Kolinsky, Petit-Gris, etc.
Vêtements de Dames, Modèles exclusifs